JOURNAL
DE
CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

5me Série; Tome V; N° 12. — Décembre 1869.

CHIMIE.

PRÉPARATION D'UN OXYDE DE CHROME TRÈS-DIVISÉ.

M. Bœttger a fait observer qu'en broyant intimement deux parties de bichromate d'ammoniaque bien sec avec une partie d'acide picrique, on obtenait un mélange qui, agité dans une capsule de porcelaine avec de la sciure de bois brûlante, se décompose en projetant des gerbes d'étincelles. On obtient pour résidu un oxyde de chrome magnifique, qui se présente sous forme d'une poudre très-légère; cette poudre a une couleur très-pure de vert clair. Pour éviter les accidents qui peuvent résulter de l'inflammation, on fera bien d'entourer d'une grande feuille de papier blanc la capsule dans laquelle se fait la réaction.

(*Polytechnisches Notizblatt.*)

ALBUMINE SOLUBLE.

Par M. Monnier,
Pharmacien à Nyon.

On prépare pour l'industrie de grandes quantités d'albumine d'œuf et d'albumine du sang qui servent à fixer les couleurs insolubles sur les étoffes. Ceux qui font un usage fréquent de cette matière savent combien il est difficile d'obtenir un produit se coagulant abondamment par la chaleur. On accuse alors les fabricants d'y ajouter frauduleusement des substances étrangères; c'est pour ce motif que la Société industrielle de Mulhouse avait fondé un prix en vue de doser rapidement cette matière dans un mélange de dextrine, de gomme, de gélatine, etc,

J'ai essayé un grand nombre d'échantillons d'albumine provenant des sources diverses, que je dosais par coagulation. Les unes se coagulaient en partie, plus ou moins, d'autres ne se coagulaient pas du tout.

Pour me rendre bien compte de ces divergences, je préparai, en me plaçant dans des conditions diverses, un certain nombre d'échantillons d'albumine d'œuf.

Des blancs d'œufs, battus avec leur volume d'eau distillée, furent passés au travers d'un linge fin, puis divisés en trois portions :

L'une évaporée au soleil dans des vases plats;

L'autre évaporée rapidement à l'étuve, à la lumière diffuse;

La troisième portion fut abandonnée (au mois de mars) pendant six jours, dans un flacon ouvert, à la lumière diffuse, puis ensuite évaporée à l'étuve.

Les trois échantillons furent enlevés des assiettes à l'état sec, et tous se redissolvaient dans l'eau froide.

Le premier échantillon exposé au soleil ne se coagulait plus par la chaleur.

Le second, évaporé rapidement à l'étuve, se coagulait.

Le troisième ne se coagulait plus.

J'ai répété plusieurs fois ces préparations, à de longs intervalles, avec des œufs soit frais, soit conservés, en hiver et en été, toujours avec le même résultat. C'est pour cette raison que j'avais signalé, en 1864, cette particularité comme une troisième modification de l'albumine.

Je suis parvenu à rendre à cette albumine sa propriété première, de se coaguler de nouveau par la chaleur. L'industrie de l'albumine pourra désormais, en suivant les données que je vais développer, rendre à l'albumine sèche provenant d'œuf ou de sang la propriété de se coaguler entièrement, dont elle jouissait avant sa dessiccation.

Les acides acétique, formique, tartrique et citrique en solution très-diluée ne produisent point de précipité, mais rendent à l'albumine incoagulable la propriété de se coaguler comme le blanc d'œuf frais, sous l'influence de la chaleur.

0 gr. 20 d'albumine incoagulable dissoute dans 10 centimètres cubes d'eau, exigent un peu moins de 0 gr. 005 d'acide acétique cristallisable étendu de 50 centimètres cubes d'eau pour se coaguler entièrement par la chaleur.

Les acides tartrique et citrique demandent des solutions un peu plus concentrées.

J'avais cru, en présence de la faible quantité d'acide nécessaire pour opérer ce changement d'état, à une action de présence semblable à celle du noir de platine vis-à-vis de l'alcool. Mais j'ai reconnu bientôt qu'en augmentant la proportion d'albumine, il faut aussi augmenter proportionnellement la quantité d'acide.

Une solution d'albumine incoagulable chauffée au bain-marie, *sans addition d'acide*, reste liquide si elle est de concentration moyenne, et se prend en gelée transparente si elle est très-concentrée; cette gelée est soluble dans l'eau. Cette solution, qui a reçu l'action de la chaleur, garde la propriété d'être précipitée à froid par les solutions diluées d'acide acétique. Le précipité chauffé de nouveau devient en tout semblable au blanc d'œuf coagulé.

L'acide acétique de concentration moyenne, ajouté sans précaution à une solution d'albumine coagulable, lui fait perdre la propriété de se coaguler par la chaleur. En soumettant à la dialyse le liquide refroidi, l'albumine reste coagulée et transparente à l'état insoluble sur la membrane; au bain-marie, elle reprend l'aspect du blanc d'œuf coagulé.

Si, dans le blanc d'œuf, l'albumine doit la propriété de se coaguler à la présence d'un acide organique combiné, étroitement retenu, puisque la dialyse ne peut l'enlever entièrement, en saturant exactement cet acide, l'albumine devra passer dans sa modification incoagulable. C'est ce qui arrive en effet.

J'ai préparé une solution ammoniacale titrée de telle façon que 10 centimètres cubes ramènent au bleu 10 centimètres cubes d'une solution d'acide acétique cristallisable, renfermant 1 centimètre cube d'acide dans 100 centimètres cubes d'eau distillée, à la température de 16 degrés.

Secondement, j'ai déterminé approximativement la quantité d'albumine sèche que renfermait une solution de blancs d'œufs dans l'eau distillée.

A 13 centimètres cubes de cette solution, qui représentent 20 grammes d'albumine sèche, j'ai ajouté la quantité d'ammoniaque équivalant à 5 grammes d'acide acétique (un 1/2 cent. cube). Cette albumine chauffée ne se coagulait plus.

Une nouvelle quantité de même albumine fut de nouveau traitée par la même quantité d'ammoniaque, puis l'ammoniaque fut saturée par la même quantité d'acide acétique. Le liquide soumis à la chaleur s'est coagulé entièrement. Si l'on ajoute un excès d'ammoniaque à la même albumine, elle ne se coagule pas plus avant qu'après l'élimination de l'excès d'alcali par la chaleur ou par la dialyse; et cependant cette méthode enlève, outre l'alcali libre, le sel soluble qui s'est formé à ses dépens.

Je suis tenté de conclure à l'existence d'une seule albumine soluble dans l'eau, et incoagulable par la chaleur.

Dans le blanc d'œuf et dans l'albumine pure, préparée suivant les procédés indiqués par les auteurs, l'albumine incoagulable jouerait le rôle de base faible unie à un acide encore indéterminé dans le premier cas, et à l'acide acétique dans le second, puisque cet acide entre dans la préparation de l'albumine pure, et la coagulation de l'albumine par la chaleur ne serait qu'une des propriétés de ce composé dans lesquels l'albumine jouerait le rôle de base. (*Société chirurgicale.*)

PRÉPARATION DE L'ALLOXANE.

Par M. J. Liebig.

Pour préparer l'alloxane, on emploie l'acide urique brut, tel qu'il a été précipité de sa solution alcaline par l'acide chlorhydrique. On l'introduit par petites portions dans de l'acide nitrique d'une densité 1.42, préalablement étendu de 8 à 10 parties d'eau, cet acide étendu étant chauffé à 60 ou 70 degrés dans un vase à précipité.

Dès que l'acide nitrique est saturé d'acide urique, il prend une couleur pelure d'oignon. On chauffe alors à l'ébullition et l'on filtre. On ajoute ensuite à la solution du chlorure stanneux mêlé avec un égal volume d'acide chlorhydrique. Il se forme au bout de quelques minutes un précipité blanc pulvérulent d'alloxantine. On décante la liqueur qui surnage, on la traite de nouveau par le chlorure stanneux jusqu'à ce qu'il ne forme plus d'alloxantine, ce qu'on reconnaît à la teinte jaune que prend la liqueur.

On recueille sur un filtre l'alloxantine précipitée; on la lave à l'eau distillée, qu'on additionne d'acide chlorhydrique dans le cas où l'eau de lavage passerait trouble. Après l'avoir desséchée sur des briques, on la délaye dans un mélange d'une partie d'acide nitrique fumant et d'une partie d'acide nitrique ordinaire, de manière à former une bouillie épaisse : il se dégage de l'acide nitreux. On laisse reposer le tout pendant quelques jours, en essayant de temps en temps si une portion de la matière se dissout rapidement dans l'eau, dans un verre de montre. On étend alors la masse sur des briques et on la laisse sécher à l'air. Finalement on la chauffe dans une capsule au bain-marie pour chasser les dernières traces d'acide nitrique. La masse sèche étant dissoute dans l'eau chaude jusqu'à saturation, l'alloxane cristallise par le refroidissement. Les cristaux sont incolores. Dans le cas où l'on aurait employé l'acide urique brut du guano, ils sont colorés en brun. On les décolore aisément à l'aide du charbon animal.

SUR LA FABRICATION DE LA GLYCOSE.

Par M. Maubré.

Dans la fabrication du glucose par l'amidon et l'acide sulfurique, la transformation n'est complète, sous la pression ordinaire, qu'après une très-longue ébullition; aussi la majeure partie des fabricants livrent-ils au commerce des glucoses encore très-riches en dextrine : l'alcool détermine un précipité de dextrine dans la solution de pareils glucoses, et peut servir de réactif pour reconnaître leur pureté.

L'auteur opère la transformation de l'amidon à une température de 160 degrés. Il se sert de chaudières en tôle, doublées de plomb, munies à l'intérieur d'un tuyau de vapeur percé de trous; elles sont en outre garnies de soupapes de sûreté, de thermomètres, etc. On verse dans la chaudière 28 kilogrammes d'acide sulfurique à 60 degrés, étendus de 2800 litres d'eau, et l'on chauffe ce mélange à 100 degrés; d'autre part, on prépare dans une cuve en bois un mélange de 28 kilogrammes d'acide sulfurique et de 2500 litres d'eau qu'on chauffe à 30 degrés, et l'on y ajoute 1120 kilogrammes d'eau douce, puis l'on chauffe à 38 degrés, en remuant constamment. On verse peu à peu cette liqueur dans la première maintenue bouillante, puis on ferme l'appareil et l'on porte la température à 160 degrés.

On maintient cette pression dans la chaudière et l'on essaie de temps en temps si la transformation est complète, ce qui arrive après deux à quatre heures de chauffage. A ce moment, on fait écouler le liquide dans une cuve en bois, on le sature par 84 kilogrammes de craie délayée dans 50 litres d'eau, puis, après filtration, on évapore à 20° B., et l'on clarifie avec du sang et du charbon animal. On obtient ainsi un produit parfaitement pur, sans odeur empyreumatique et sans amertume.

(Ch. L., *Moniteur scientifique.*)

TOXICOLOGIE.

ACIDE PYROGALLIQUE. — SON ACTION TOXIQUE.

Par M. J. Personne.

Dans mon mémoire sur l'emploi de l'essence de térébenthine pour combattre efficacement l'action toxique du phosphore, j'ai émis l'opinion que le phosphore tue en s'emparant violemment de l'oxygène du sang. J'ai dit, en effet : « Le phosphore tue en empêchant l'hématose du sang, qu'il prive de son oxygène : rapidement si l'absorption est rapide, lentement si elle est lente. Dans le premier cas, la mort est assez prompte : c'est une véritable asphyxie; dans le second, elle est plus lente, et cause cette dégénérescence graisseuse qui est le résultat du défaut d'hématose et qui fait succomber les individus. L'essence de térébenthine absorbée semble donc empêcher le phosphore de brûler dans le sang, de la même manière qu'elle empêche sa combustion, à basse température, dans l'air; elle lui enlève la propriété de priver le sang de l'oxygène qui lui est indispensable : il peut alors être éliminé sans avoir causé de désordres dans l'économie. »

Cette idée que j'ai émise, sur la manière dont le phosphore exerce son action délétère, était déduite des phénomènes observés sur les sujets soumis à l'action toxique de cet agent, ainsi que l'action si merveilleusement bienfaisante de l'essence de térébenthine administrée à temps (1). Mais cette idée théorique avait besoin, pour moi, d'être confirmée par de nouveaux faits, et c'est dans ce but que j'ai entrepris de nouvelles expériences avec un corps ne présentant pas la moindre ressemblance avec le phosphore. Les premiers résultats que j'ai obtenus sont si concluants, que je m'empresse de les porter à la connaissance de l'Académie avant que ces expériences soient terminées, me réservant de poursuivre cette étude.

Dans le but de résoudre cette question, je me suis adressé à l'*acide pyrogallique*, produit organique bien différent du phosphore, mais qui, comme lui, absorbe l'oxygène de l'air avec grande énergie quand on le met en solution au contact des alcalis. Cet acide a été administré à deux chiens, à la dose de 2 et 4 grammes, en solution assez étendue, à l'aide d'une sonde œsophagienne introduite dans l'estomac.

Quinze minutes après l'injection, l'action se fait déjà sentir, tous les accidents de l'asphyxie se manifestent et prennent tous les caractères de ceux que cause le phosphore : vomissements spumeux bruns, tristesse profonde, tremblement, ventre rétracté pour chercher à dilater plus fortement la poitrine. Au bout d'une heure, l'animal a de la peine à se mouvoir ; refroidissement rapide, plaintes, émission d'urine brune comme les vomissements, insensibilité. Ces accidents augmentent avec une rapidité surprenante, et bientôt, deux à trois heures après l'injection, l'animal est étendu sans faire d'autres mouvements que celui du thorax, qu'il cherche à dilater péniblement pour respirer. Cet état dure jusqu'à la mort, qui est arrivée au bout de cinquante heures pour l'animal qui avait absorbé 4 grammes, et de soixante heures environ pour celui qui n'avait pris que 2 grammes de ce toxique.

---

(1) Depuis la publication de nos premières expériences, deux guérisons radicales d'empoisonnement par le phosphore ont été obtenues dans les hôpitaux de Paris, l'une au mois de juin à l'hôpital Necker, l'autre au mois de septembre à l'hôpital Saint-Louis.

A l'autopsie, on a trouvé un foie très-volumineux, dont la vésicule était distendue outre mesure et avait même imprégné de bile les portions du foie qui étaient en contact; un cœur flasque, dans le tissu duquel les doigts pénétraient facilement par la pression, et dont les cavités renfermaient d'abondants caillots de sang noir; la vessie pleine d'un liquide brun, ressemblant à la liqueur qu'on obtient quand on agite une solution alcaline d'acide pyrogallique au contact de l'air. Enfin l'examen microscopique du cœur et du foie y a démontré une énorme quantité de graisse; les fibres du cœur disparaissaient sous les globules de graisse. Un de ces animaux, celui qui n'a pris que 2 grammes d'acide pyrogallique, pesant environ 5 kilogrammes, m'a présenté un foie du poids de 500 grammes, soit un dixième du poids total de l'animal, et ce foie était tellement stéatosé qu'il nageait à la surface de l'eau.

Ainsi, voilà deux corps bien différents, l'un, le *phosphore,* dont l'action redoutable est malheureusement trop connue, l'autre, l'*acide pyrogallique,* qui a été certainement regardé jusqu'à présent comme bien inoffensif et qui est surtout incapable de causer des lésions traumatiques sur le tube intestinal, mais qui, placés chacun dans des conditions convenables, possèdent la même fonction chimique, celle d'absorber rapidement l'oxygène de l'air. Ces deux corps causent les mêmes accidents sur l'économie animale et, malgré leur dissemblance et leur différence d'origine, sont aussi redoutables l'un que l'autre.

Je pense que ces faits ne doivent plus laisser de doute sur la manière dont on doit interpréter l'action funeste du phosphore, et qu'on doit admettre, avec moi, qu'il tue par asphyxie lente ou rapide, selon la quantité qui est absorbée plus ou moins rapidement.

M. Chevreul rappelle que Vauquelin est l'auteur de l'observation remarquable que le phosphore ne brûle point, à la température ordinaire, dans de l'air contenant de la vapeur d'huile de térébenthine, comme il le fait dans l'air qui en est dépourvu.

Il fit cette observation en essayant d'analyser, par la combustion lente du phosphore, de l'air au sein duquel il avait placé des feuilles de pin. Le phosphore ne brûla pas.

Il constata le même fait avec de l'air qui avait été mêlé à de la vapeur d'huile de térébenthine.

M. Chevreul a parlé de cette observation à l'article HUILE VOLATILE DE TÉRÉBENTHINE (*Dictionnaire des sciences naturelles*, t. XXI, p. 526 et 527).

M. Chevreul a entendu avec un vif intérêt la communication du travail de M. Personne, faite par M. Bussy, sur la propriété organoleptique de l'acide pyrogallique, parce qu'elle est en parfait accord avec la relation qu'il a établie entre *l'action simultanée de l'oxygène gazeux et des alcalis sur un grand nombre de substances organiques* (1) et la théorie de la respiration. M. Chevreul, en montrant l'énergie d'un grand nombre de principes immédiats des êtres vivants, notamment de l'acide gallique, pour absorber l'*oxygène en présence des alcalis,* signala cette énergie comme *expliquant l'importance de l'alcalinité du sang dans la respiration.*

ACCIDENT DÉTERMINÉ PAR LES VAPEURS D'ACIDE HYDROCYANIQUE. SUCCÈS DES SECOURS DONNÉS.

L'un de ces jours derniers, à six heures et demie du soir, un employé au service de M. Spiquel, fabricant de produits chimiques, rue des Trois-Bornes, 3, en replaçant un bocal dont il venait de se servir, heurta un flacon de 800 grammes environ d'acide cyanhydrique (acide prussique) (1).

---

(1) Mémoire lu à l'Académie le 23 août 1824.

Aussitôt le poison se répandit dans la boutique, et l'employé se trouva paralysé de ses mouvements. Un collègue, plus habitué au maniement de ces produits, le poussa dans la rue. Là, il pirouetta sur lui-même et tomba comme foudroyé.

Pendant qu'on s'empressait autour de lui, son camarade rentre pour sauver son chien qui était là, et que les émanations du terrible poison avaient également frappé ; il réussit à le retirer au moyen d'une corde, mais la pauvre bête était déjà morte.

Pendant ce temps on avait transporté le malade à la pharmacie de M. Gillet, au n° 7 de la même rue, qui lui prodigua les soins les plus intelligents.

Grâce à l'emploi de l'eau chlorée étendue, aux frictions et applications ammoniacales sur les tempes, les battements du cœur, qui étaient nuls, devinrent sensibles, et bientôt M. Gillet eut la satisfaction de rappeler à la vie l'homme qui sans lui eût inévitablement péri.

Le malade a dû être transporté à son domicile.

Il serait intéressant de constater les services que rendent les pharmaciens ; il n'y a peut-être pas de jour où ils ne soient appelés à donner des soins à des blessés, à des personnes ramassées sur la voie publique.

Les officines des pharmacies peuvent être considérées comme les bureaux de secours du peuple. Rappelons ici que des émeutiers allaient briser les bocaux d'une pharmacie, mais qu'ils ne le firent pas ; l'un d'eux les arrêta en leur disant : *Ne brisons rien ici, nous aurons peut-être besoin de ce qui s'y trouve.*

---

(1) Ce fait démontre que, comme nous l'avons déjà dit, les substances toxiques liquides doivent être conservées dans des vases pouvant résister au choc si on les approchait d'un autre vase. A. CH.

EMPOISONNEMENT RARE.

On lit dans un journal suisse, *le Tollbeere*, qu'une jeune fille, qui avait été cueillir des framboises, revint chez ses parents dans un état de surexcitation extraordinaire : elle riait aux éclats, sautait et faisait toutes sortes de folies. Au bout d'un certain temps, elle se plaignit de violentes douleurs d'entrailles. Un médecin fut appelé, mais trop tard. La malheureuse succomba après quelques heures d'atroces souffrances. Elle avait mangé imprudemment des baies de l'ellébore pigamier.

Nous avons recherché quel pouvait être cet ellébore qui pouvait fournir des baies capables d'induire en erreur et de donner lieu à ces accidents.

Nous prions nos lecteurs de nous éclairer non-seulement sur ce fait, mais sur l'ellébore qui porte le nom d'*ellébore pigamier*. Nous connaissons les ellébores à fleurs rouges, à trois feuilles, blanc d'Hippocrate, d'hiver, d'Orient, fétide, noir, vert ; mais nous ne savons auquel de ces ellébores on a donné le nom de pigamier.

ANTIDOTE DE LA NICOTINE. — MODIFICATION DU TABAC.

On sait qu'une société s'est formée dans le but de diminuer le nombre de ceux qui font usage du tabac. Il est à présumer que les efforts de cette réunion d'hommes philanthropes n'aura pas de succès, le nombre des fumeurs augmentant chaque jour, et les conseils les plus bienveillants, les injonctions les plus fortes, n'ont rien produit jusqu'ici.

M. Armand vient de faire connaître que des recherches et des travaux auxquels il s'est livré lui ont fait connaître que l'on peut annihiler le principe toxique que contient le tabac, la nicotine ; le moyen qu'il propose, c'est le cresson de fontaine qui, en détruisant la nicotine, laisse au tabac tout son arome.

M. Armand propose en conséquence l'emploi d'une liqueur dont la base serait le cresson de fontaine, avec laquelle il suffirait d'humecter les tabacs à fumer pour leur enlever leur principe délétère, et qui, prise à l'intérieur, combattrait sûrement les accidents si graves que produit la nicotine (?).

SUR LES ACCIDENTS CAUSÉS PAR DES CHAUSSETTES.

On nous fait connaître, par une lettre sans signature, que de nouveaux cas d'accidents ont été signalés par suite de l'usage des chaussettes qui, dit-on, avaient été teintes à l'aide de la coralline.

Les expériences faites par MM. Landrin frères, Bobault et Bourguinon ayant démontré que la coralline n'était pas toxique, il faut donc attribuer l'action cause de ces inconvénients à d'autres matières colorantes; mais, pour se livrer à des expériences, il faudrait avoir en possession de ces chaussettes empoisonnées ou savoir où se les procurer.

Nous invitons donc notre correspondant anonyme à nous renseigner à ce sujet; nous lui promettons de nous occuper des recherches qui pourraient élucider la question. A. CHEVALLIER.

EMPOISONNEMENT PAR LE TABAC.

Un boulanger de Pont-Authou (Seine-Inférieure), M. Caron, a succombé cette semaine aux suites d'un accident très-rare.

L'avant-veille de sa mort, M. Caron eut, contre ses habitudes, la fantaisie de chiquer.

Au bout d'un quart d'heure, par un mouvement involontaire, il avala la boule de tabac.

Sans faire attention à cet accident, il but un verre d'eau et alluma sa pipe; mais une heure après, il se sentit saisi d'un violent mal de tête et d'un malaise général.

Il monta au premier pour se coucher ; mais, au haut de l'escalier, un étourdissement le frappa et le fit rouler jusqu'au bas des marches.

On s'empressa de le relever. Il avait perdu connaissance, on le transporta inanimé sur son lit.

M. Féron, médecin, ordonna les antidotes employés en pareil cas, mais le mal empira malgré tous les soins, et le malheureux expira sans avoir repris connaissance.

EMPOISONNEMENT DES NOURRISSONS PAR LA STRYCHNINE INGÉRÉE PAR LE LAIT DE LA NOURRICE.

Un point intéressant, récemment mis en lumière en Angleterre par les observations de Harley et de Lewis, c'est que la strychnine peut se transmettre par le lait d'une nourrice au nourrisson et occasionner la mort de celui-ci, lorsque le poison est en quantité suffisante, et cela sans que la nourrice s'en ressente aucunement. Dans un cas criminel qui vient de se juger dans une ville d'Angleterre, et où un nourrisson avait été empoisonné avec de la strychnine, le jury, prenant en considération le fait physiologique que nous venons de citer, a acquitté la mère, bien que les experts fussent d'avis que la strychnine avait été administrée directement à l'enfant. (*Gazette médicale.*)

EMPOISONNEMENTS PAR LES CHAMPIGNONS.

Les journaux nous font connaître les faits les plus pénibles, faits qui se renouvellent chaque année. Ces faits sont les empoisonnements par les champignons, empoisonnements qui amènent la mort quelquefois de familles entières Dans quelques cas, si des empoisonnés résistent à l'action toxique, la santé reste gravement altérée, et la guérison se fait longtemps attendre (1).

---

(1) On peut citer à l'appui de ce que nous avançons : 1° les acci-

Il serait nécessaire qu'un avis rédigé par les soins de l'Académie impériale de médecine, sur la demande de l'un de MM. les ministres, fût imprimé et envoyé dans les communes, avec ordre d'en afficher un exemplaire à l'époque où les champignons apparaissent dans les bois.

Cet avis ne fera pas cesser tous les dangers, mais il préviendrait la mort de quelques personnes qui comprendraient que pour eux il y a nécessité de s'abstenir d'un aliment dangereux.

Il est vrai qu'on aura aussi à se défendre contre certaines personnes qui disent bien connaître les champignons, mais nous avons eu les preuves du contraire. Un de ces connaisseurs n'a pas succombé, mais il a fait une maladie qui a duré six mois.

A. CHEVALLIER.

PHARMACIE.

Formules empruntées au journal L'UNION MÉDICALE.

POUDRE ASTRINGENTE. — MELCHIOR ROBERT.

Extrait sec d'*uva ursi*	5 grammes.
Sucre pulvérisé	25 —

Mêlez et divisez en trente paquets.

Quatre paquets par jour dans un verre d'eau, que l'on peut additionner d'une cuillerée à bouche de sirop de bourgeons de sapin, dans la blennorrhée et le suintement chronique. N. G.

SOLUTION POUR LE PANSEMENT DU CHANCRE. — LANGLEBERT.

Tartrate de potasse et de fer.......	5 grammes.
Eau distillee....................	100 —

---

dents constatés à La Chapelle-sous-Aubenas (Ardèche), trois décès; 2° ceux observés à Couvignon (Aube), trois décès; 3° enfin des accidents qui atteignirent une famille de six personnes (six décès).

Faites dissoudre.

On lave le chancre simple avec cette solution, et on en imbibe de la charpie qu'on maintient sur la plaie chancreuse. N. G.

OPIAT ANTIBLENNORRHAGIQUE. — MAISONNEUVE.

Baume de copahu....	āā	12 grammes
Cubèbe pulvérisé.....		
Diascordium..................		2 —
Essence de menthe............		10 —
Conserve de cynorrhodons......		9 —

Mêlez.

A prendre en deux fois dans la journée. N. G.

SIROP ANTISYPHILITIQUE. — PUCHE.

Iodure de potassium..............	10 grammes.
Tartrate ferrico-potassique	10 —
Eau distillée de cannelle	20 —
Sirop de sucre....................	480 —

SACCHARURE DE LUPULIN. — PERSONNE.

Sucre blanc en poudre grossière....	100 grammes.
Teinture de lupulin....	25 —

Mêlez par trituration la teinture au sucre; faites ensuite évaporer l'alcool à l'étuve à une douce chaleur; 20 grammes de ce saccharure représentent 1 gramme de lupulin, qui avait été conseillé par Debout comme un bon remède contre les pollutions nocturnes, à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme pris le soir. N. G.

CÔNES A L'OPIUM. — CORBEL-LAGNEAU.

Poudre de guimauve....	40 grammes.
Sel de nitre	40 —
Opium pulvérisé	2 gr. 50 centigr.
Eau..............................	*Q. S.*

Mêlez, pour obtenir une pâte ferme, et divisez en dix cônes qui contiendront chacun 25 centigrammes d'opium brut.

Conseillés pour calmer la toux douloureuse des phthisiques; utiles aussi dans l'asthme, et dans les pleurésies ou pleuropneumonies qui s'accompagnent d'un violent point de côté. N. G.

POMMADE FONDANTE.

Bromure de potassium............	2 grammes.
Iodure de fer.....................	2 —
Brome liquide.....................	10 —
Axonge...........................	15 grammes.

F. S. A. une pommade conseillée contre les engorgements glandulaires chroniques. N. G.

SOLUTION CONTRE LA BALANO-POSTHITE. — LANGLEBERT.

Eau distillée..................	100 grammes.
Azotate d'argent cristallin	30 ou 40 centigrammes.

Faites dissoudre.

Faire trois ou quatre lotions par jour, et maintenir entre le gland et le prépuce un linge fin imbibé de cette solution. On l'emploiera, sous forme d'injections, chez les malades affectés de phymosis. N. G.

CÔNES IODÉS. — CORBEL-LAGNEAU.

Iode..........................	5 grammes.
Poudre de guimauve..............	40 —
Nitrate de potasse................	35 —
Alcool..........................	*Q. S.*
Eau...........................	*Q. S.*

Triturez l'iode avec l'alcool pour obtenir une division extrême; ajoutez le nitrate de potasse et la poudre de guimauve; faites un mélange intime, et, au moyen de l'eau, faites une pâte ferme que vous diviserez en dix cônes égaux.

On en brûle un ou deux, soir et matin, dans la chambre des personnes atteintes de phthisie pulmonaire. N. G.

COLLYRE AU SULFATE DE CUIVRE. — DEBREYNE.

Sulfate de cuivre	25 centigrammes.
Eau distillée	30 grammes.

Faites dissoudre.

En instiller quelques gouttes dans les yeux, matin et soir, dans la conjonctivite oculaire ou palpébrale passée à l'état chronique. N. G.

SOLUTION ARSENICALE. — BAZIN.

Arséniate d'ammoniaque	5 centigrammes.
Eau distillée	300 grammes.

Faites dissoudre.

Cette solution est conseillée contre l'eczéma herpétique. On en prescrit une cuillerée à bouche matin et soir, et on augmente progressivement la dose jusqu'à quatre et cinq cuillerées par jour. — En outre, le malade doit faire usage d'infusion de saponaire, et prendre un verre d'eau de Sedlitz tous les deux ou trois jours. N. G.

POTION EFFERVESCENTE. — GRAVES.

1°	Carbonate d'ammoniaque	4	grammes.
	Sirop de gingembre	75	—
	Eau distillée	125	—

Faites une potion n° 1.

2°	Acide citrique	4	—
	Eau distillée	75	—

Faites dissoudre, pour une potion n° 2.

On administre à la fois deux cuillerées de la première potion et une cuillerée de la seconde dans les dernières périodes des fièvres nerveuses prolongées. N. G.

POMMADE CONTRE LES ENGELURES. — KAPELER.

Huile d'amandes douces	30	grammes.
Cire blanche	2	—
Blanc de baleine	4	—
Baume du Pérou	2	—
Acide chlorhydrique	2 à 4	—

Mêlez. N. G.

GELÉE DE LUPULIN. — PERSONNE.

Grénétine	2 gr. 50	centigr.
Eau	60	grammes.
Saccharure de lupulin	40	—

F. S. A. pour obtenir 100 grammes de gelée, qui représentent 2 grammes de lupulin. Préparation facile à administrer aux enfants. N. G.

POTION DIURÉTIQUE. — GRAVES.

Émulsion d'amandes	200	grammes.
Nitrate de potasse	2 gr. 50	centigr.
Teinture de digitale	1 à 2	grammes.
Alcool nitrique	3	—

F. S. A. une potion qui sera donnée par cuillerées, toutes les deux heures, dans l'ictère.

LINIMENT RÉSOLUTIF. — RICORD.

Teinture de scille	20	grammes.
Alcool camphré	20	—
Laudanum de Sydenham	20	—

Mêlez.

En fomentations sur les jointures affectées d'arthrite blennorrhagique, quand les douleurs ont presque disparu et qu'il ne reste plus que de l'empâtement et de la mollesse. Pratiquer graduellement la compression. N. G.

LINIMENT RUBÉFIANT. — GRAVES.

Acide acétique concentré..........	3 grammes.
Essence de térébenthine	12 —
Eau distillée de roses.............	6 —
Essence de citron.................	10 gouttes.

Jaune d'œuf, *Q. S.* pour suspendre la térébenthine.

Faites un liniment qu'on étendra sur la peau au moyen d'une éponge. Ce liniment détermine de la rougeur et, après plusieurs frictions, une éruption de petites pustules. N. G.

MIXTURE ANTISYPHILITIQUE. — BOINET.

Tisane de salsepareille............	100 grammes.
Teinture d'iode....................	1 —
Iodure de potassium..............	10 centigrammes.
Sirop simple	*Q. S.*

A prendre en quatre ou cinq fois dans la journée. N. G.

PRÉPARATION CONTRE LA CALVITIE, DU DOCTEUR SHAMPOO.

Rhum.........................	500 grammes.
Alcool..........................	75 —
Eau distillée.....................	75 —
Teinture de cantharides.........	3 —
Carbonate d'ammoniaque........	3 —
— de potasse...........	5 —

On mêle les substances liquides, et après y avoir fait dissoudre les sels, on filtre.

Après avoir imbibé de cette préparation le cuir chevelu pendant quelques minutes, la tête doit être lavée avec de l'eau tiède.

INJECTIONS ANTICATARRHALES. — TRIQUET.

N° 1.

Acide tannique..................	1 gr. 20 centigr.
Eau distillée de roses............	250 grammes.

Faites dissoudre. — Trois injections par jour.

N° 2.

Sulfate d'alumine et de potasse.....	10 grammes.
Eau distillée	100 —

Faites dissoudre. — Deux injections par jour.

Employer ces injections l'une après l'autre, à quelques jours d'intervalle, dans le catarrhe chronique de l'oreille, quand l'écoulement a perdu sa couleur verte, son odeur fétide, et qu'il est devenu blanc jaunâtre. N. G.

CONGRÈS PHARMACEUTIQUE D'EXETER, EN ANGLETERRE.

Le 17 août dernier avait lieu à Nantes la treizième session du congrès pharmaceutique de France.

Le même jour se tenait à Exeter la sixième session du congrès pharmaceutique d'Angleterre.

Nous connaissons par extrait les actes de la réunion de Nantes ; il ne sera pas sans intérêt de mettre en regard ceux de l'assemblée d'Exeter.

Le but poursuivi en France et en Angleterre est le même : 1° Progrès scientifique ; 2° Intérêts professionnels.

Le congrès anglais s'est ouvert sous la présidence de M. Daniel Haubury, un des plus savants professeurs de l'Ecole de pharmacie de Londres. Cette compagnie se compose d'associés volontaires payant une légère cotisation. Six cent quarante-sept membres en font actuellement partie. Les délégués des pharmaciens de province assistent à ses séances.

Le dernier congrès a entendu la lecture de vingt mémoires ; cette lecture a été souvent suivie de discussions.

Parmi les questions mises à l'étude par le congrès précédent, pour être discutées dans celui-ci, nous citerons celle d'un *Annuaire pharmaceutique*, ou rapport annuel sur les progrès pharmaceutiques. De pareilles publications existent depuis longtemps dans les principales contrées de l'Europe. Il importe de constater et de fixer en quelque sorte, d'année en année, le progrès de la pharmacie et des sciences accessoires dans le monde civilisé. Le besoin est constant et l'utilité incontestée.

Cette proposition est adoptée et un sous-comité est chargé de sa mise en pratique.

Le président prononce ensuite son discours inaugural. Après avoir félicité le congrès du succès croissant de cette institution et de la bonne situation du budget spécial à ces réunions, il représente ces réunions comme une heureuse distraction au milieu de l'existence monotone quoique laborieuse du pharmacien. Il fournit à ce dernier l'occasion de visiter des contrées intéressantes à tant d'égards.

Mais le plaisir n'est que le mobile accessoire de ces nombreuses réunions. Elles sont avant tout les grandes assises de la science et du progrès pharmaceutiques. Un court résumé des faits et travaux qui ont vu le jour pendant l'année écoulée est donc le préambule obligé des actes de la session présente.

Le fait le plus saillant est sans contredit la mise à exécution de la nouvelle législation pharmaceutique. La transition a été facile, elle est avantageuse à la corporation ; elle en a reçu une force intérieure et un relief extérieur dont l'effet déja sensible ira en s'augmentant. Les laboratoires des écoles sont pleins d'étudiants. Six cents examens ont été subis dans les six derniers mois. La santé publique s'améliore; les empoisonnements, si fréquents autrefois, deviennent de plus en plus rares. La pharmacie n'est plus exclusivement un commerce, elle devient scientifique. Le niveau intellectuel s'élève; la médecine s'en applaudit, car son profit est évident.

Le président rappelle l'hommage (testimonial) de reconnaissance offert par la corporation à M. Sandfort, pour la part active qu'il a prise à la préparation et à la réussite de la nouvelle loi. La souscription a produit 12,500 francs; 5,000 francs ont été consacrés à une pièce d'orfévrerie, véritable œuvre d'art, qui lui a été offerte le 19 mai, à la fin d'un banquet professionnel. Le reste de la souscription est consacré au portrait du même confrère. Ce portrait devra orner la salle principale de la Société de pharmacie de Londres.

Sous le rapport scientifique, on doit citer avec orgueil le succès continu de l'acclimatation des meilleurs quinquinas, dans l'Inde anglaise. Cette culture a été conduite avec une telle sagacité, que l'art a surpassé la nature. Ainsi, après avoir écorcé le tronc des cinchonas, en couvrant de mousse la nudité du tronc, on favorise l'exsudation d'un *cambium* celluleux qui reconstitue une nouvelle écorce. Et ce qui doit étonner davantage, c'est que la nouvelle écorce est plus riche en alcaloïdes que celle qu'elle a remplacée.

Cette richesse s'accroît avec la troisième écorce. Quelle est la limite de cet accroissement ? Le temps a manqué jusqu'ici pour la fixer. La quantité des alcaloïdes double d'écorce en écorce, et leur extraction devient de plus en plus facile. Parmi ces alcaloïdes créés par le procédé du *moussage,* la quinine est heureusement celui qui domine. Les physiologistes expliquent cette différence en l'attribuant à l'action destructive de la lumière directe. L'ombre favorise et protége la formation de la quinine.

Le président mentionne aussi avec éloges le travail de notre confrère M. Lefort sur l'ipécacuanha de la Nouvelle-Grenade comparé à celui du Brésil.

Il cite ensuite quelques récentes observations faites sur les propriétés des plantes indigènes sèches comparées avec celles des mêmes plantes à l'état de fraîcheur, par MM. Bentley et Squire. La différence d'activité est sensible. La dessiccation à l'étuve, même celle à l'air libre, prive les végétaux herbacés d'une quantité variable de leur action pharmaco-dynamique. Il semble que les principes actifs doivent être saisis et fixés dans le point le plus rapproché de leur source. La première conséquence de cette observation nous conduit à ne faire nos extraits et teintures de digitale, jusquiame, belladone, ciguë, aconit, colchique, etc., qu'une fois par an, au moment de la récolte, et, autant que possible, avec le suc lui-même de la plante.

A l'appui des conclusions des médecins anglais, le docteur Schoonbroodt, de Liége, a publié, dans le *Journal de médecine de Bruxelles* (1), ses expériences cliniques sur vingt-neuf plantes différentes au même point de vue, avec des résultats identiques à ceux des praticiens anglais. Ainsi, la valériane fraîche contient plus d'essence que d'acide valérianique; c'est le contraire quand elle est sèche.

Du reste, cette altération, qui est souvent une oxygénation activée par la lumière, se comprend théoriquement. Le tissu tendre et souvent spongieux des plantes herbacées condense les gaz qui réagissent sur leurs principes constituants avec une intensité favorisée par bien des circonstances, et qui, dans tous les cas, s'accroît en proportion de la durée du contact.

Citons encore l'aconit. Deux *aconitines* en sont extraites aujourd'hui. Nous avons l'aconitine anglaise et l'aconitine allemande. Toutes deux sont vraies, et pourtant elles diffèrent sous plusieurs rapports. Ainsi, l'une est cristallisable et l'autre ne l'est pas. On explique cette dissemblance par la différence de source; l'une vient de la plante sèche, la plante fraîche a fourni l'autre.

Une tendance heureuse de l'époque, qui mérite d'être encouragée, c'est celle qui porte quelques manipulateurs habiles à vérifier l'existence et les propriétés de divers alcaloïdes ayant, depuis plus ou moins de temps, conquis leur état civil dans le monde chimique. C'est ce qu'a fait Fluckiger à l'égard de la *buxine*.

Notre époque a peut-être accepté avec une facilité trop complaisante, sur la seule annonce de leurs auteurs souvent illusionnés, la découverte de corps nouveaux, lesquels s'évanouissent ou se transforment dès qu'un second chimiste en fait l'objet de ses recherches. Aussi beaucoup pensent qu'il serait désirable de faire vérifier et sanctionner par une espèce de haut jury scientifique tout corps nouveau, avant son introduction dans nos classiques et dans l'enseignement. C'est un honneur qu'on ne saurait accorder sans contrôle.

---

(1) Vol. XLVI, p. 62, 1868.

Après avoir mentionné plusieurs autres travaux contemporains, mais d'importance moindre, le président termine ainsi sa revue rétrospective :

« Notre art, Messieurs, est toujours en progrès. Aucune science ne nous est indifférente. Toutes les découvertes, de près ou de loin, tôt ou tard, ont quelque intérêt pour le pharmacien ; il doit être apte à les comprendre toutes. Son champ spécial est sans doute l'art de guérir, mais pour le cultiver utilement, il doit faire appel à toutes les ressources de la science et de l'industrie. »

Parmi les Mémoires lus au congrès, nous citerons les suivants : *Responsabilité et Rémunération pharmaceutiques,* Édouard Smith ; *Sur le sirop d'iodure de fer et sa conservation*, Carteighe ; *De la Distillation,* Joseph Ince ; *De l'axonge et de sa purification pour son emploi en pharmacie*, Édouard Smith ; *Application de l'analyse spectrale à la pharmacie*, W. Stoddart (travail important sur un sujet neuf) ; *Sur le sirop de phosphate de fer*, Thomas Groves ; *Essai chimique sur l'ipécacuanha*, par le professeur Attfield.

Cette session du congrès a duré trois jours. Elle s'est terminée par une excursion aux curiosités naturelles des environs. Les dames figuraient parmi les excursionnistes. Les pharmaciens d'Exeter ont offert un banquet aux membres du congrès. Les pharmaciens de Torquay en ont donné un second, le soir même des excursions.

L. Parisel.

PATE CANQUOIN (FORMULE MAYET).

Chlorure de zinc	8	parties.
Oxyde de zinc	1	—
Farine desséchée à 100 degrés	7	—
Eau	1	—

Mélangez l'oxyde de zinc à la farine, dissolvez à froid le chlorure de zinc dans l'eau et ajoutez le mélange de farine et d'oxyde de zinc, pistez la pâte dans le mortier pendant une dizaine de minutes.

Cette pâte, qui serait trop molle avec les proportions de substances indiquées ci-dessus si on voulait l'employer immédiatement, se durcit au bout de quelques heures et acquiert une consistance qu'elle garde indéfiniment ; on peut conserver dans une boîte sous une couche d'amidon la pâte ainsi préparée à l'avance ; mais il vaut mieux encore la tenir dans un vase bouché.

On peut aussi la durcir immédiatement et lui donner une consistance plus ferme en remplaçant dans la formule 1 partie de la farine par 1 partie d'oxyde de zinc, c'est-à-dire en mettant pour la même proportion des autres substances 2 parties d'oxyde de zinc et 6 parties de farine.

La propriété que possède la pâte de canquoin préparée d'après cette formule de se durcir au lieu de prendre l'humidité est due assurément à la formation d'une petite quantité d'oxychlorure de zinc qui fixe en partie l'eau ajoutée à la préparation ; on pourrait se demander si la réaction qui se passe en cette circonstance n'est pas de nature à détruire, en partie du moins, les effets caustiques de la pâte ; à cette objection nous ferons remarquer, dit l'auteur, que l'oxychlorure qui se forme ayant pour formule $ZnCl\,(ZnO^3)\,4HO$, la quantité de chlorure de zinc enlevée par l'oxyde de zinc est très-peu considérable, et pourrait être au besoin compensée par une addition proportionnelle de chlorure de zinc, si l'expérience n'avait pas prouvé que cette addition n'est pas nécessaire. (*Le Scalpel.*)

EAU CAMPHRÉE.

Par M. Jeannel.

D'après le Codex de 1866, lorsque l'eau est saturée de camphre, elle en retient 33 centigrammes pour 100 grammes, soit 3 gr. 3 par litre.

Ce serait là une dose assez forte pour que l'eau camphrée dût être considérée comme un médicament très-efficace et d'une administration commode; malheureusement la solubilité indiquée est inexacte.

J'ai déterminé avec précision la solubilité du camphre dans l'eau par le procédé suivant : j'ai fait, dans l'alcool à 90 degrés centigrades, une solution contenant 375 grammes de camphre pour un volume total de 1000 centimètres cubes, et dont, par conséquent, chaque centimètre cube représentait 0 gr. 375 de camphre.

Un litre d'eau à + 15 degrés ne dissout pas plus de 2 centigrammes de cette solution, soit 0 gr. 75 de camphre, après vingt-quatre heures de contact et une longue agitation.

D'ailleurs, l'alcool ajouté à l'eau n'augmente pas la solubilité du camphre aussi rapidement qu'on serait porté à le croire; l'alcool à 20 degrés centigrades ne dissout que 2 gr. 437 de camphre par litre, et l'alcool à 35 degrés centigrades que 6 grammes par litre. (*Mémoires de médecine militaire.*)

THÉRAPEUTIQUE.

SUR L'EMPLOI DE L'ACIDE PHÉNIQUE.

Par M. Kempster.

a. Les inhalations d'acide phénique sont utiles dans les bronchites compliquées d'une expectoration abondante, puriforme et fétide. On se sert à cet effet du pulvérisateur ordinaire et d'une solution de 5 centigrammes d'acide phénique dans 30 grammes d'eau. Les inhalations se font soir et matin pendant dix minutes. Il faut recommander au malade de séjourner après chaque séance, pendant une demi-heure, dans une chambre chauffée. On augmente progressivement la quantité d'acide phénique jusqu'à la dose de 25 centigrammes pour 30 grammes d'eau.

b. Une solution de 10 centigrammes de cet acide dans 30 grammes d'eau constitue un topique efficace dans l'ozène, l'otorrhée, l'angine ulcéreuse et la pharyngite diphthéritique. Ce gargarisme modifie également l'état de la muqueuse pharyngienne dans la scarlatine.

c. Mélangé à un liquide aromatique, l'acide phénique peut être employé comme dentifrice pour combattre la mauvaise odeur résultant d'une carie dentaire.

d. Une solution de 75 centigrammes d'acide phénique dans 30 grammes d'eau fait bourgeonner les foyers purulents et les ulcères, mais spécialement les ulcères atoniques provoqués par la pression d'un bandage.

e. On l'emploie encore avec avantage sous forme d'onguent (20 centigrammes sur 30 grammes de cérat), dans les ulcères cancéreux, ainsi que pour la transpiration fétide des pieds. Un onguent plus fort (50 centigrammes pour 30 grammes de glycérine) tue les poux, l'acarus de la gale, etc.

f. L'acide phénique est un anthelminthique. D'une solution de 10 centigrammes de cet acide dans 30 grammes d'eau, on prend 4 grammes qu'on ajoute à 120 grammes d'eau ; ce mélange administré en lavements tue les vers.

g. Enfin, l'acide phénique a une action incontestable sur la teigne : quatre fois par jour et pendant une semaine, le malade se lave la tête avec une solution de 10 centigrammes dans

30 grammes d'eau; puis on prescrit un onguent de 25 centigrammes sur 30 grammes de glycérine. Kempster dit avoir guéri, en moins de trois semaines, par cette médication, un cas de teigne qui avait résisté à différents moyens externes et internes.

(*Annali di medicina publica*, *Arch. méd. belges* et *Ann. Gand.*)

DE L'ACTION DE LA PAPAVÉRINE SUR LES ALIÉNÉS.

Par M. Stark.

La papavérine, un des alcaloïdes nouveaux de l'opium, auquel Cl. Bernard refuse toute espèce d'action soporifique, a été étudiée par MM. Liederdorf et Bresslauer. Ils ont vérifié les résultats du docteur Baxt, et constaté l'existence d'une action soporifique en même temps que la propriété de provoquer le relâchement musculaire. Voici les conclusions auxquelles ils sont arrivés dans leurs essais sur l'aliéné :

1° La papavérine exerce sur l'homme une action soporifique.

2° Elle diminue l'activité musculaire, et sous ce rapport elle est utile chez les agités.

3° Elle diminue la fréquence du pouls, non-seulement dans les cas où l'accélération dépend d'une suractivité musculaire, mais même chez les mélancoliques, qui s'abstiennent de tout mouvement exagéré.

4° L'action calmante n'est pas précédée d'une période d'excitation.

5° Qu'elle soit administrée par les premières voies ou par la méthode sous-cutanée, elle ne développe jamais ni nausées, ni vertiges, ni pesanteur de tête, ni constipation, mais contribue au contraire à faire disparaître ces inconvénients quand ils existent.

6° L'injection sous-cutanée de l'hydrochlorate de papavérine ne provoque aucune réaction nuisible au lieu d'application.

7° La papavérine agit en général lentement, ordinairement de quatre à sept heures après l'administration ; vingt-quatre à quarante heures après son ingestion, elle n'a pas encore entièrement épuisé son action.

8° La papavérine est encore efficace là où l'opium et la morphine ont été inutilement employés, même à fortes doses.

9° Il est rare que l'action de la papavérine devienne moins évidente par l'habitude, et, par conséquent, il est inutile d'augmenter les doses, même après un emploi longtemps prolongé.

10° La papavérine n'est qu'un moyen palliatif dans l'excitation, la manie, l'insomnie, mais n'a pas une action directe sur le principe essentiel, cause de la folie.

11° L'amélioration dans la nutrition, qui s'observe chez beaucoup de malades, s'explique par le retour du calme et du sommeil. (*Vierteljahresschrift für Psychiatrie*, j., bl. 3 und 4.)

Le docteur Stark rapporte onze observations cliniques qui viennent confirmer pleinement les données de MM. Liederdorf et Bresslauer. Il attribue la lenteur de l'action de la papavérine au peu de solubilité de cette substance dans le sang, constatée par Albers. La dose administrée était de 1 à 2 grains en injection sous-cutanée. Il termine son travail en affirmant que, d'après les faits observés, la papavérine est un des remèdes les plus utiles qui soient venus enrichir la thérapeutique, et cela à cause de la constance et de la simplicité de son action et de l'absence de tout effet nuisible sur l'organisme. (*Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie*, 26 B., 1 und 2 Heft.) (*Ann. méd. Gand.*)

MÉLANGES ABORTIFS DE L'ÉRYSIPÈLE.

Au lieu d'employer le nitrate d'argent pour le circonscrire,

M. Higginbottom en fait une solution concentrée, 4 scrupules dans 15 grammes d'eau distillée, dont il badigeonne bien uniformément les surfaces enflammées et deux ou trois pouces de la peau au-delà, en renouvelant ce badigeonnage à deux ou trois reprises, et, afin d'en rendre l'action plus sûre, il lave préalablement la peau avec de l'eau savonneuse, puis de l'eau simple, et il n'applique le badigeonnage qu'après l'avoir bien essorée, puis, l'application faite, il tend un linge humide sur toute la surface malade, afin qu'elle en soit bien uniformément touchée.

(*Practitionner*, janvier.)

ENQUÊTE CLINIQUE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-CHIRURGICALE DE LONDRES SUR LA MÉTHODE HYPODERMIQUE.

Aconitine. — Cette substance fut employée dans trois cas de névralgie, à la dose de 7/500 de grain à 3/120 et 2/116 de grain. L'irritation locale succédant à l'injection fut si vive qu'on finit par considérer cet agent comme ne convenant nullement à cet usage. Dans un cas de névralgie hystérique, la douleur fut amendée; dans deux autres cas, il n'y eut aucun soulagement.

Atropine. — L'injection sous-cutanée de l'atropine parut très-efficace dans tous les cas de névralgie simple, et dans certains cas où la morphine n'avait produit qu'un effet momentané, l'atropine fit cesser complétement la douleur. A très-petites doses, les effets en furent des plus manifestes. Elle réussit notamment dans les névralgies localisées, telles que le lumbago, l'ischialgie. On commença par 1/8 de grain chez une femme et par 1/6 de grain chez un homme. Dans des névralgies très-douloureuses, on peut hardiment dépasser cette dose.

Morphine. — L'action de cet alcaloïde est renforcée par son administration par la voie hypodermique : non-seulement son action est plus prompte et plus sûre, mais elle est plus soutenue; de plus, bien des malades supportent mieux l'injection sous-cutanée de la morphine que son administration par la bouche ou par le rectum. Son efficacité n'est pas diminuée par un emploi prolongé, car la commission signale des cas où l'injection se fit journellement pendant plusieurs années, sans nécessiter une augmentation de la dose. Les cancéreux surtout en obtiennent un soulagement considérable. Reeves raconte que, dans pareil cas, il a injecté 6 à 8 grains de morphine par jour.

Les propriétés anesthésiques sont aussi augmentées, mais sans persistance dans l'effet. Dans des cas de *delirium tremens*, cette méthode a produit souvent des effets extraordinaires, même alors que l'introduction par la bouche n'avait pas eu de résultat. Chez les aliénés, l'emploi de cette méthode ne semble pas dénué de danger. Pour un adulte, la dose ordinaire au début est 1/6 ou 1/4 de grain ; chez la femme, 1/6 à 1/8. Dans quelques cas, des symptômes graves sont survenus à la suite de l'injection de la morphine ; une fois même, elle produisit la mort chez un homme à la dose de 1/4 de grain. Dans quelques hôpitaux, on a l'habitude d'injecter de petites doses de morphine après des opérations où l'on a fait usage du chloroforme, avant même que l'anesthésie soit complétement éteinte. On préviendrait par là ces nausées qui surviennent si fréquemment à la suite des inhalations de chloroforme ; ce fait toutefois n'est pas confirmé par les résultats obtenus par la commission.

Quinine. — L'expérience a confirmé la supériorité de la méthode hypodermique dans l'emploi de la quinine contre les affections intermittentes. La quinine, ainsi administrée, coupe radicalement la fièvre, alors même que le stade de chaleur a commencé, ce qui n'est nullement le cas pour l'administration de la quinine par la bouche.

Strychnine. — Relativement à cet agent, l'injection ne semble pas mériter la préférence sur les autres modes d'administration. Comme conclusions, la commission pose les règles suivantes :

1° En général, pour prévenir toute irritation locale, les substances injectées doivent être neutres et pures.

2° Les effets physiologiques et thérapeutiques sont les mêmes, hormis toutefois l'intensité, quel que soit le mode de leur introduction dans l'organisme.

3° L'injection hypodermique est suivie de symptômes qu'on n'observe pas dans d'autres modes d'administration ; d'autre part, on évite par cette méthode certains effets désagréables des médicaments.

4° Les substances neutres et pures sont plus promptement absorbées et agissent plus activement que lorsqu'elles sont administrées par la bouche et par l'anus.

5° On n'a pas observé de variation dans l'action du médicament, qu'il ait été injecté dans le voisinage ou à distance de l'organe malade.

6° Les avantages de ce mode d'administration des médicaments sont les suivants : la promptitude de leur action, la certitude et l'intensité de leurs effets, la facilité d'application ; l'épargne dans la quantité des médicaments ; enfin l'absence de certains symptômes désagréables inhérents aux autres modes.

(*Wiener Wochenschrift* et *Abeille médicale.*)

ACIDE CHROMIQUE DANS LE TRAITEMENT DES MALADIES CUTANÉES.

Par M. PURDON.

La classe des dermatophytes est celle dans laquelle l'acide chromique rend le plus de services. Dans la *teigne circinée*, l'auteur fait un fréquent usage d'une solution d'une drachme pour une once d'eau, 4/30. Une seule application a quelquefois suffi pour amener la guérison, ainsi qu'on l'a observé chez un enfant de quinze ans, ayant une large plaque de teigne circinée sur l'épaule droite. On fit une application d'acide chromique, et le lendemain la maladie était complétement arrêtée ; il ne restait plus qu'un peu de rougeur. Le mal n'a pas reparu. Dans les autres maladies parasitaires, — *teigne tonsurante*, *sycosis*, — le même moyen peut être recommandé.

L'acide chromique a été largement employé par les chirurgiens dans les *condylomes*, et l'on a pu comparer son action aux autres caustiques : acide nitrique, chlorure d'antimoine, etc. Il mérite d'être préféré en raison de son action plus rapide et non douloureuse. La solution à employer est de 8 sur 30. Dans les *verrues* et les *productions cornées,* c'est un moyen excellent; on proportionne la dose de la solution aux différents cas. L'auteur en a retiré de bons effets dans un *eczéma chronique*, accompagné d'infiltration du tissu cutané, et qui avait résisté à de nombreux remèdes internes et externes. Deux applications par semaine de la solution suivante suffisent : Acide chromique, 5 grammes; eau, 50 grammes. Dans le lupus, une dose double d'acide chromique pour la même proportion d'eau est un bon remède qu'on peut considérer comme ayant une action spécifique sur ce tubercule.

« J'ai employé plusieurs fois l'acide chromique, dit le rédacteur du *Lyon médical*, c'est un agent assez actif pour rendre de bons services. Il faut commencer par des doses faibles, et sur les surfaces *eczémateuses* une solution au 1000^{e} est suffisante pour amener une excitation assez vive. Dans les affections sèches, *psoriasis lichen,* je me sers d'une solution au 100^{e}, une fois tous les jours ou tous les deux jours, pour modifier les surfaces. Dans un cas de *lupus hypertrophique* avec végétations exubérantes, l'acide chromique a modifié plus rapidement les surfaces et amené le ratatinement du tissu malade. »

(*Mouvement médical.*)

DE L'EMPLOI DE LA CRÉOSOTE DANS LE TRAITEMENT DES FIÈVRES TYPHOÏDES.

Des expériences faites par M. Pécholier sur la créosote, considérée et employée comme antiferment dans le traitement de la fièvre typhoïde, ont été reprises par M. le docteur Gaube, avec un succès qui confirme, au-delà de toute prévision, les résultats obtenus par l'habile professeur de Montpellier. Il ne s'agit plus de quelques guérisons ou d'une action plus ou moins marquée de la créosote sur l'évolution de la maladie ; M. Gaube prétend « que la créosote est un médicament qui guérit onze fois sur douze la fièvre typhoïde, » et la mort, dans le douzième cas, ne pourrait pas « être imputée immédiatement à la fièvre. » Il va sans dire que, dans l'opinion de ce praticien, « des animaux microscopiques, les monades ovoïdes d'Ehrenberg notamment, sont la cause absolue de la fièvre typhoïde. »

HYGIÈNE PUBLIQUE.

LES MOUCHES CHARBONNEUSES (1).

Tous les ans, à l'époque où nous sommes, reviennent dans les journaux une foule d'histoires de gens morts par des piqûres de mouches. Tout n'est probablement pas vrai dans ces récits, mais il suffit qu'il y ait un fond de vérité pour répandre dans le public une inquiétude presque légitime. Plus d'un promeneur à la campagne ne sort pas sans son flacon d'alcali dans la poche à tout événement. Si le remède n'est pas des meilleurs, le danger n'est pas des plus grands, quoique très-réel. Le mieux est de savoir au juste à quoi s'en tenir sur le compte des mouches charbonneuses et sur la maladie qu'elles occasionnent. Il est certain que les anciens l'ont connue, mais ils ne savaient pas la distinguer, parce qu'ils en ignoraient l'origine. Ils appelaient charbon indifféremment toute fièvre accompagnée d'une plaque livide ou un point noir à la peau, gangrène locale qui n'a par elle-même aucune gravité et n'emprunte son danger qu'aux autres circonstances de la maladie dont elle est en quelque sorte le signe extérieur. Le furoncle, notre simple clou, était aussi pour les anciens un charbon; seulement ils avaient le charbon non malin, sans gravité, et le charbon malin, presque toujours mortel, ou vrai charbon.

---

(1) Dans notre avant-dernier numéro, nous avons fait connaître la mort d'un boucher par suite de la piqûre d'une mouche. Nous croyons devoir publier un travail de M. Pouchet signalant les dangers de ces piqûres.

C'est au milieu du siècle dernier qu'un médecin de Montpellier, nommé Nicolas Fournier, crut reconnaître que, dans certains cas au moins, le charbon malin était transmis à l'homme d'animaux ayant la même maladie, et que les insectes étaient les agents ordinaires de cette transmission. Fournier put être frappé en effet de ce que presque toujours le charbon apparaît sur les parties découvertes du corps. La face, le cou, les mains, puis les bras, les épaules, la poitrine sont le plus souvent frappés. Il est rare que les jambes, le dos, abrités par les vêtements, soient atteints. Ce fait seul était une forte présomption que la maladie ne naît pas spontanément chez l'homme, et qu'elle lui est communiquée par les insectes qui se posent sur sa peau.

Les travaux de Nicolas Fournier datent de 1763. Ils eurent un grand retentissement. Au siècle dernier, la vie intellectuelle était très-active dans les Académies de province : celle de Dijon institua des cours sur le charbon malin, très-répandu et connu dans cette partie de la France sous le nom de *pustule maligne*. Les travaux de l'Académie de Dijon font autorité. Le charbon fut nettement distingué des autres affections avec lesquelles on l'avait plus ou moins confondu, et l'antique dénomination si pittoresque de charbon faillit elle-même disparaître pour faire place au nom bourguignon de la maladie.

Le charbon a pour principe un virus propre aux animaux domestiques, comme le vaccin. Ils paraissent avoir le privilége à peu près exclusif de le transmettre à l'homme. On n'a jamais réussi à le communiquer de l'homme à l'homme. On cite des médecins assez audacieux pour avoir tenté sur eux-mêmes cette dangereuse inoculation; on a observé des épidémies sans un seul exemple de contagion directe, même en couchant avec les malades. Au contraire, on connaît des cas de pustule maligne communiquée par un lièvre, par des peaux de lapin, par la dépouille d'un loup et celle d'un ours. Les carnivores sont beaucoup moins sujets que les herbivores à la maladie; les chiens paraissent à peu près réfractaires; il est prouvé que les oiseaux et les reptiles le sont complétement.

Le virus charbonneux imprègne l'animal tout entier : le sang, la chair, la laine, le crin, le poil et même, — au dire des tanneurs, — des cuirs à demi préparés peuvent communiquer le charbon. Les valets de ferme qui sont en contact journalier avec les bestiaux, les ouvriers qui manient ou travaillent leurs dépouilles, sont plus particulièrement exposés. Mais il est bien démontré aussi que certaines personnes sont atteintes au loin. C'est alors qu'on est en droit de soupçonner plusieurs espèces de mouches qui suivent le bétail, sucent le sang des animaux malades ou morts, et de là viennent faire une piqûre à la peau avec leurs mâchoires encore imprégnées du virus. Le taon, les mouches appelées *asile* et *stamoxe,* sont surtout accusées. La dernière principalement est une des mouches les plus incommodes en été et en automne, quand il y a de l'orage. On la trouve sur les fumiers, où se développe sa larve, et à la suite des bestiaux, qu'elle harcelle comme le taon. On a vu aussi le charbon donné par la morsure d'une de ces tiques qui vivent dans la toison des brebis.

Les symptômes ne se font pas attendre. Dès le lendemain, à l'endroit piqué se développe un petit bouton ordinairement surmonté d'une vésicule pleine d'un liquide transparent, qui rappelle la pustule de vaccin au début. Cette vésicule se rompt et laisse une dépression violacée, livide, noirâtre, entourée ordinairement d'une aréole d'un rouge vif : c'est le charbon. Il s'étend d'abord rapidement, tandis que toute la région avoisinante se gonfle et devient dure. Ceci se passe du troisième au cinquième jour. La guérison peut encore, dans des cas très-rares, arriver par les seules forces de la nature : c'est l'exception. Si le médecin n'est pas intervenu déjà, si les remèdes les plus énergiques n'ont pas été appliqués, le patient succombe bientôt avec tous les symptômes d'un véritable empoisonnement. Donc, il n'y a pas de temps à perdre, les heures sont comptées : au premier signe douteux, il faut s'adresser à l'homme de l'art, qui, lui aussi, doit résolûment, sans tarder d'une minute, recourir aux remèdes extrêmes. Appliqués à temps et par une main exercée, ils seront efficaces, mais à la condition que ni le malade, ni le médecin ne céderont à aucune faiblesse, ne se laisseront aller à aucun atermoiement. Ces remèdes, le médecin seul peut les appliquer ; il doit toujours être appelé. C'est un crime en pareil cas que d'entreprendre la guérison sans lui ; on perd un temps précieux à essayer des remèdes empiriques, et, quand ils auront échoué, il sera trop tard pour appliquer les bons. L'alcali n'est pas une garantie bien sérieuse ; il n'a d'action en tout cas que sur la piqûre récente. Or, nul ne sait à ce moment si la piqûre est mauvaise ou non : il faut la surveiller, et si le lendemain elle n'est pas en bonne voie de guérison, courir au médecin. Il y a en effet à distinguer l'action des *venins* propres à certains insectes, et l'effet des *virus* qu'ils portent parfois avec eux, mais qui ne viennent pas d'eux. Le venin, — celui du cousin ou du moustique, par exemple, — versé sous la peau produit aussitôt un gonflement et une douleur très-vive, qui disparaissent peu à peu à mesure que s'épuise l'âcreté du poison. L'effet d'un virus est tout autre, il n'irrite pas d'abord les tissus, il lui faut un certain temps pour se manifester : c'est une sorte de ferment dont le travail dans l'économie n'est pas sans analogie avec celui de la levûre au sein de la pâte. Une piqûre de mouche, bénigne en apparence, à peine suivie d'un peu de démangeaison et de gonflement, peut être des plus dangereuses, si l'insecte, dépourvu lui-même de venin, est imprégné d'un virus comme celui du charbon.

Le réel danger n'est donc pas la mouche, c'est le voisinage d'animaux ou de cadavres d'animaux infectés. Plusieurs espèces de mouches sont armées de suçoirs et de tarières pour percer la peau et arriver au sang, dont elles font leur nourriture. Elles ne font qu'une plaie, comme la produirait une épée microscopique, dangereuse seulement si elle a été naguère trempée dans le sang empoisonné de quelque animal malade ou mort d'affection charbonneuse (1). Celle-ci n'est pas toujours le charbon, ou du moins le charbon chez les animaux ne revêt pas toujours une forme semblable à la pustule maligne de l'homme. On savait déjà qu'une maladie du mouton appelée *sang de rate*, communiquée à l'homme, lui donne le charbon, et qu'inversement la pustule maligne transportée sur la brebis redonne le sang de rate. Mais il appartenait à un savant français, M. Davaine, de serrer de plus près la cause de la contagion. En examinant le sang de moutons atteints de la maladie dont nous parlons, M. Davaine reconnut qu'il était rempli d'un nombre prodigieux de petits corps extrêmement ténus, en forme de filaments ou de baguettes, longs de 4 à 12 millièmes de millimètre, coupés carrément par le bout, partout d'égale épaisseur, et quelquefois seulement un peu coudés. Ces corps n'exécutent jamais de mouvements. On les appellent *bactéridies*. Ils sont probablement vivants, quoiqu'on ne sache pas au juste s'il faut les classer parmi les animaux ou les végétaux. On sait seulement qu'ils se multiplient dans le sang avec une incroyable rapidité. On en introduit quelques centaines dans une gouttelette de sang, avec la pointe d'une aiguille, sous la peau d'une brebis saine : quelques jours après, elle en a le sang farci; ils y sont par millions de millions, et tuent l'animal; c'est le sang de rate. Si les bactéridies ne sont pas le virus lui-même, il est certain que leur présence caractérise le sang virulent; car, aussitôt qu'elles ont disparu, la contagion n'est plus possible. M. Davaine a pu s'assurer, et d'autres se sont assurés comme lui, que dans la pustule maligne on retrouvait les bactéridies au voisinage du charbon, pendant les premiers jours, c'est la période où le mal est encore guérissable; — et plus tard dans tout le sang du malade, c'est alors qu'il est perdu et empoisonné sans ressources.

---

(1) Nous avions, dans l'intérêt d'une commune dans le département d'Eure-et-Loir, établi un petit abattoir. Là, en fabriquant des engrais qui manquent dans le pays, on préservait la population.

Nous avons dû fermer ce petit établissement, situé au milieu d'un terrain de 7 hectares, parce que les habitants de deux maisons de ferme à plus de 500 mètres de distance, des paysans ignorants, se plaignaient des mauvaises odeurs, eux qui vivent continuellement dans le fumier.

Depuis, on nous a demandé d'ouvrir de nouveau cet abattoir; mais, aimant notre tranquillité, nous avons refusé. A. CHEVALLIER.

Depuis les travaux de Nicolas Fournier jusqu'à ceux de M. Davaine, tout concorde donc à démontrer que les mouches ne sont qu'une cause fort secondaire du mal dont on les accuse, puisque le principe virulent est *toujours* puisé chez les animaux domestiques malades ou abandonnés morts, — comme cela ne se voit que trop souvent, — le long des chemins. Le seul moyen de rendre plus rare la pustule maligne chez l'homme est donc de combattre le développement des affections charbonneuses du bétail, et de tout faire, quand elles éclatent, pour les empêcher de se propager à la fois au reste du troupeau, aux gens de la ferme ou aux habitants du voisinage. On peut beaucoup dans ce sens. Isoler les bêtes malades, enterrer celles qui meurent sont des précautions élémentaires. On a essayé certaines lois, elles sont toutes tombées en désuétude, elles avaient le grave tort de réglementer la propriété privée. Quand le cultivateur saura comment se propage la maladie et comment on peut l'arrêter; quand il sera bien édifié sur les dangers que lui font courir, à lui et aux siens, le voisinage d'animaux malades; quand le cultivateur, en un mot, sera suffisamment instruit des effets et des causes, il saura bien prendre de lui-même les meilleures précautions possibles, parce qu'il y aura son intérêt.

Quant à tous ceux qui sont exposés directement à la contagion par leur métier, c'est à eux de se tenir toujours en garde par une extrême propreté contre les risques de leur profession. Il n'en est pas une seule qui n'ait ses dangers.

Il est enfin une dernière classe d'individus atteints aussi de charbon, celle dont on parle le plus, quoique la moins intéressante, celle des promeneurs et des gens en villégiature. S'il arrive qu'un citadin qui s'en est allé aux champs soit piqué d'une mouche charbonneuse et en meure, cela devient un événement; tous les journaux le racontent comme un fait lamentable, sans paraître se douter que chaque année une foule d'artisans, d'ouvriers, de valets de fermes succombent à une maladie dont on ne fait état que quand elle frappe les oisifs.

Le danger qu'on peut courir à la campagne d'être piqué par une mouche charbonneuse est certainement beaucoup moins grand que celui d'être écrasé par les voitures sur les chaussées de la capitale. Aux environs de Paris, en particulier, et dans tout le Nord, le bétail, peut-être mieux soigné qu'ailleurs, est généralement exempt d'affections charbonneuses : la pustule maligne est donc très-rare. Il n'en est pas de même dans d'autres régions : le charbon est commun dans la Beauce et dans tout le département d'Eure-et-Loir, où le sang de rate frappe un grand nombre de bêtes à laine. La Champagne, la Bourgogne, le Languedoc sont aussi des pays très-exposés au charbon. Il s'y montre en été surtout, il semble moins grave en automne ; un temps chaud et sec en favorise le développement; les pluies, alternant avec de grandes chaleurs, le rendent, au contraire, moins fréquent. Cet effet est dû sans doute à l'espèce de lavage que subissent, par ces pluies, les corps des animaux abandonnés dans les campagnes. Ajoutons que les affections charbonneuses et la pustule maligne sont appelées certainement à disparaître peu à peu par les progrès de l'instruction : on saura en préserver les troupeaux, et elles cesseront de faire des victimes parmi les hommes. Le charbon disparaîtra un jour comme tant d'autres maladies, autrefois très-répandues en France, maladies d'hommes et de bêtes qui peu à peu s'éteignent, deviennent presque légendaires, et ne sont plus, quand la science les retrouve de temps à autre dans le présent, que de curieuses raretés médicales.

GEORGES POUCHET.

SUR L'INFLUENCE DE LA NOURRITURE PAR LES NOURRICES.

Le directeur général de l'Assistance publique, M. Husson, a donné quelques chiffres qui peuvent servir à rendre sa véritable signification à la proportion des morts annuelles parmi les *petits Parisiens* mis en nourrice.

Le nombre annuel des naissances, pour toute la France, est, en nombre rond, de 900,000.

Les *enfants naturels* figurent dans ce total pour le chiffre de

80,000, parmi lesquels 20,000 environ sont abandonnés par leurs auteurs aux soins de la charité publique.

Ceci posé, voici quelle est la mortalité générale de chacune de ces catégories, dans le courant de la première année :

Sur le total des naissances en France.....	17.51	pour 100.
Sur les naissances légitimes.............	16.36	—
Sur les naissances illégitimes	35.52	—

On voit que la mortalité générale des bâtards est encore bien au-dessous de la mortalité spéciale des enfants du département de la Seine envoyés aux nourrices rurales.

Au surplus, la France, au point de vue de la mortalité générale de ses nouveau-nés, n'est pas la contrée la plus mal partagée : elle vient immédiatement après l'Écosse, l'Angleterre et la Belgique, ainsi qu'il appert du tableau suivant de la mortalité des nouveau-nés (première année) :

Écosse........................	11.81	pour 100.
Angleterre....................	15.24	—
Belgique......................	15.42	—
France	17.51	—
Prusse........................	18.22	—
Hollande......................	19.73	—
Autriche......................	24.78	—
Bavière.......................	37.07	—

Ces chiffres montrent éloquemment que la mortalité des nouveau-nés est en raison inverse de l'aisance générale, d'une part, et que rien ne remplace l'allaitement maternel, d'autre part.

Le pays le plus favorisé, l'Écosse, est en effet celui où les coutumes de la famille antique se sont le mieux conservées.

On se demande si on ne pourrait pas rendre moins désastreux l'emploi des nourrices par la création, près de Paris, d'une ou de plusieurs maisons sous la surveillance de l'administration, recevant des nourrices et des nourrissons, et où ces établissements seraient visités par les parents.

Nous croyons que, par ce mode de faire, on soustrairait à la mort ces enfants, *ces petits Parisiens*, comme le disent les paysans, qui partent de la capitale et qui n'y rentrent pas. A. C.

EXPLOSION DANS UNE FOSSE D'AISANCES.

On sait, et des faits qui ont été publics l'ont démontré, qu'il se forme, dans de certains cas, dans les fosses d'aisances des mélanges de gaz détonants, et qu'un objet allumé jeté dans ces fosses peut déterminer l'inflammation et des explosions qui peuvent être la cause de malheurs. En voici un nouvel exemple :

Un accident qui pouvait avoir des suites funestes s'est produit avant-hier soir, rue Saint-Martin, n° 13, à la Villette. Vers sept heures, un bruit semblable à celui causé par une explosion de gaz s'étant produit dans la cour de cette maison, une femme C..., âgée de soixante ans environ, qui demeure au rez-de-chaussée, sortit aussitôt pour connaître la cause de cette détonation qui lui paraissait provenir des cabinets d'aisances. Elle portait sur son bras un jeune enfant. Arrivée à l'endroit indiqué, qui était plongé dans la plus complète obscurité, elle ne put voir que la dalle de la fosse venait d'être enlevée par une explosion ; elle tomba dans cette fosse, ainsi que l'enfant qu'elle portait.

Ses cris furent heureusement entendus par des voisins qui vinrent à son secours, et qui purent la retirer au moment où elle allait être asphyxiée. On la porta à l'hôpital Lariboisière. L'enfant n'a eu aucun mal.

On ne dit pas comment et par qui l'inflammation a été déterminée, inflammation qui ne s'explique que par l'intervention d'un corps en ignition.

SUR LES MOYENS DE CHAUFFAGE.

On sait que chaque année, à l'entrée de l'hiver, les journaux signalent des cas d'asphyxie déterminés par des négligences dans la conduite des appareils de chauffage par l'ignorance de quelques personnes qui ne savent pas que dans la combustion des matériaux qui produisent de la chaleur il y a émission d'acide carbonique, d'oxyde de carbone, qui ne peuvent servir à l'entretien de la vie, et qu'il faut que les gaz toxiques soient exclus des lieux où l'homme doit vivre.

L'administration, protectrice de l'hygiène publique, croit utile, à l'approche de la saison d'hiver, de rappeler les mesures de précaution recommandées par le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine aux personnes qui font usage d'appareils de chauffage dépourvus de *tuyaux d'échappement* au dehors.

Extrait de l'instruction annexée à l'ordonnance du **23** *novembre* **1853**, *concernant la salubrité des habitations :*

Mode de chauffage. — Les combustibles destinés au chauffage et à la cuisson des aliments ne doivent être brûlés que dans des cheminées, poêles et fourneaux qui ont une communication *directe avec l'air extérieur*, même lorsque le combustible ne donne pas de fumée. Le coke, la braise et les diverses sortes de charbon qui se trouvent dans ce dernier cas sont considérés à tort par beaucoup de personnes comme pouvant être impunément brûlés à découvert dans une chambre habitée.

C'est là un des préjugés les plus fâcheux ; il donne lieu tous les jours aux accidents les plus graves, quelquefois même il devient cause de mort. Aussi doit-on proscrire l'usage des *braseros*, des poêles et des calorifères portatifs de tout genre qui n'ont pas de tuyaux d'échappement au dehors. Les gaz qui sont produits pendant la combustion et qui se répandent dans l'appartement sont beaucoup plus nuisibles que la fumée du bois.

On ne saurait trop s'élever aussi contre la pratique dangereuse de fermer complétement la clé d'un poêle ou la trappe intérieure d'une cheminée qui contient encore de la braise allumée. C'est là une des causes d'asphyxie les plus communes. On conserve, il est vrai, la chaleur dans la chambre, mais c'est aux dépens de la santé et quelquefois de la vie.

Un exemple des cas de danger qui se présentent est le suivant que nous prenons dans les journaux de Paris :

« Deux soldats du train des équipages militaires ont été trouvés asphyxiés dans la chambre qu'ils occupaient en commun à la caserne des Célestins. L'un d'eux, malgré les soins les plus empressés, n'a pu être ranimé. L'autre, qui donnait encore quelques signes de vie, a été transporté à l'hôpital du Val-de-Grâce.

« Des renseignements recueillis, il résulte que ces militaires avaient imprudemment, la veille au soir, transporté dans leur chambre du bois à demi carbonisé qui avait servi à des travaux de charronnage.

« Ce bois n'était pas complétement éteint, et le gaz acide carbonique qui s'en est dégagé a amené l'asphyxie des deux soldats. »

Nous connaissons plusieurs cas de mort qui ont été déterminés par la combustion lente du bois.

LES NOURRICES. — LA MORTALITÉ DES ENFANTS.

Au nombre des graves questions qui s'agitent dans le sein de l'Académie, on doit placer en première ligne celle qui a pour but la mortalité de ces malheureux petits enfants que certains parents sont forcés d'abandonner aux soins d'une industrie qui, intéressant le pays tout entier, a besoin d'une réglementation qui ferait cesser une mortalité effrayante.

Cette importante question, traitée par MM. Husson, Fauvel, Boudet, Devilliers, Blot, etc., etc., amènera-t-elle des résultats utiles ? c'est ce que nous espérons, c'est ce que nous demandons.

Cette question n'est pas seulement traitée par les membres de l'Académie, mais par un très-grand nombre de médecins ; les uns demanderaient *presque la suppression de l'industrie des nourrices*, mais ils n'ont pas réfléchi qu'il est impossible à certaines femmes de nourrir :

1° Par défaut de santé ;

2° Par suite d'occupations incessantes ;

3° Par l'exiguïté du local qu'elles habitent.

Il est vrai qu'on peut suppléer à ces difficultés par *la nourrice sur lieux ;* mais ceux qui en ont fait usage savent qu'en introduisant ces nourrices dans leur intérieur, c'est, la plupart du temps, un tyran qui impose ses volontés non-seulement aux parents, mais encore aux domestiques. La santé de l'enfant fait qu'on la supporte, qu'on se soumet à ses caprices ; mais qu'on est heureux quand on peut s'en débarrasser !

D'autres médecins voudraient qu'on fît intervenir l'autorité morale d'un médecin et l'autorité de la commune.

D'autres voudraient :

1° Que, dans chaque mairie et dans une salle accessible à tous, il fût apposé un tableau indiquant le nom de la nourrice, sa demeure, le nom du nourrisson ;

2° Que les maires fussent chargés de constater la valeur morale de la nourrice, et d'attester ou non si on peut lui confier un nourrisson ;

3° Qu'il y eût dans chaque département un inspecteur payé convenablement par l'État, qui, sans avertir ni le maire, ni les nourrices, ferait des visites inattendues, et qui rendrait compte à qui de droit du résultat de ces visites.

On prétend qu'on ferait cesser par ce mode de surveillance les inconvénients qui résultent de ce qu'on a confié des enfants :

1° A des nourrices qui n'ont ni le lait nécessaire, ni le lait qui pourrait être substitué au lait de la mère ;

2° A des nourrices qui ont plusieurs nourrissons qu'elles alimentent d'une façon qui amène souvent la mort de l'enfant ;

3° A des nourrices qui ne tiennent pas les enfants dans un état de propreté indispensable ;

4° A des nourrices qui abandonnent leur nourrisson pour aller travailler aux champs, laissant l'enfant dans son berceau plus ou moins propre, ou le suspendant à l'aide d'une ceinture, et l'abandonnant à lui-même.

Si un inspecteur était chargé d'un département, il faudrait, s'il signalait des faits démontrant que la conduite de la nourrice a été funeste à l'enfant, qu'un rapport fait à part fût adressé à M. le procureur impérial, pour qu'il lui fût donné suite.

Un exemple, que nous ferons connaître plus bas, rendrait les nourrices plus circonspectes et les maintiendrait dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Un fait vrai et qu'il est utile de constater, c'est :

1° Que les rétributions payées aux nourrices sont par trop minimes ;

2° C'est qu'il est des parents qui ne payent pas même cette rétribution, s'excusant sur l'impossibilité de pouvoir le faire.

Cette question est grave ; elle mérite un examen sérieux, afin de rechercher les moyens à prendre pour faire cesser cet état de choses.

D'abord, parmi les enfants envoyés en nourrice, il en est qui peuvent payer, ils doivent le faire, et le faire de façon à pouvoir exiger que la nourrice remplisse ses devoirs.

Il en est, et malheureusement cela est vrai, qui sont dans la gêne et qui ne peuvent pas faire ce qu'ils voudraient. Il me semble qu'il y a là quelque chose à faire, et qu'il faut étudier les moyens qu'il faudrait prendre pour soulager cette misère et pour sauver de malheureux enfants qui n'ont pas demandé l'existence.

Nous avons dit que tout récemment une nourrice, qui avait négligé ses devoirs, avait été le sujet de poursuites. Nous allons faire connaître ce fait.

La Cour impériale de Paris, saisie d'un appel fait par M. le procureur impérial relativement à un jugement du tribunal de Chartres, a rendu un arrêt qui a été publié dans un grand nombre de journaux, et qui a eu le plus grand retentissement, en raison de la question soulevée devant l'Académie impériale de médecine.

Voici cet arrêt :

« La Cour,

« Statuant sur l'appel interjeté par M. le procureur impérial près le tribunal de Chartres, du jugement du 4 août 1869, qui a renvoyé la femme Faustin de la poursuite dirigée contre elle ;

« Considérant que de l'instruction et des débats résulte la preuve que la femme Faustin, après avoir pris dans sa maison l'enfant de la femme Hauss, qu'elle était chargée de nourrir, a négligé les soins de propreté, d'entretien, d'alimentation que nécessitait l'âge de cet enfant ;

« Considérant que la femme Faustin, devenue enceinte, hors d'état de continuer de nourrir l'enfant de la femme Hauss, n'a pas averti la mère, et, cessant d'allaiter son nourrisson, a eu constamment et uniquement recours au lait de chèvre en quantité insuffisante ;

« Considérant qu'il est suffisamment établi que cette imprudence et cette négligence de la part de la femme Faustin ont été la cause involontaire de la mort de la fille Hauss, âgée de quatre mois seulement ;

« Considérant que la femme Faustin s'est ainsi rendue coupable du délit d'homicide par imprudence, prévu et puni par l'article 319 du Code pénal ;

« Par ces motifs :

« Met l'appellation et le jugement dont est appel à néant ;

« Émendant, et faisant ce que les premiers juges auraient dû faire,

« Déclare la femme Faustin coupable du délit d'homicide commis par imprudence, prévu et puni par l'article 319 du Code pénal ;

« Mais, considérant qu'il existe des circonstances atténuantes,

« Condamne la femme Faustin en quinze jours de prison, et la condamne aux frais de première instance et d'appel. »

Quand on a lu cet arrêt, on se demande ce qui serait statué par la Cour si une plainte était portée contre un maire qui aurait donné un certificat qu'il savait être erroné, certificat qui fut la cause de la mort de la nourrice et de l'enfant. Ce maire, dit M. Rochard, qui a, un des premiers, fait connaître les malheurs qui accablaient la première enfance, répondait à ce médecin qui lui demandait de ne plus donner de semblables certificats (1) :

« *Je sais* bien que tous ces enfants sont voués à la mort ; mais, que voulez-vous ? c'est le bien-être de ma commune ; ces femmes n'ont point d'autres moyens d'existence, et, sans les nourrissons, elles tomberaient à la charge du bureau de bienfaisance. Après tout, il y aura toujours des Parisiens ! »

Espérons que les travaux de l'Académie amèneront un meilleur état de choses. A. CHEVALLIER.

EXPLOSION DÉTERMINÉE PAR DE LA FARINE (2).

M. Grassi communique à la Société de pharmacie le récit d'un accident dont il a été témoin. Un homme portait un sac de fécule dans un grenier. Arrivé au cinquième étage, il fléchit sous le faix, le sac se rompt, et l'amidon emplit d'une poussière épaisse la cage de l'escalier. Le gaz qui était allumé mît le feu à cette poussière et produisit une explosion assez forte pour briser les vitres et produire quelques dégâts. Il est évident que les granules d'amidon ont ici pris feu comme la poudre de lycopode. A l'occasion de ces explosions imprévues qui peuvent produire des accidents quelquefois graves, MM. Mialhe, Mayet et Coulier communiquent les faits suivants :

---

(1) *De l'allaitement maternel*, par le docteur ROCHARD, 1868, chez Baillière et fils, p. 131.

(2) Voir un travail sur une explosion analogue, *Annales d'hygiène publique*, 1869, p. 359.

1° Du chlorure d'azote, immergé dans l'eau, a détoné sans cause connue, et brisé le vase qui le contenait ;

2° Un mélange de chlorate de potasse et de cachou prescrit comme poudre dentifrice a produit dans le mortier une détonation violente ;

3° De l'huile de pétrole chauffée avec de l'acide nitrique a fait explosion en réduisant en poussière la capsule où s'opérait la réaction.

DE LA NÉCESSITÉ DE RENDRE ININFLAMMABLES LES ROBES DES ARTISTES.

On connaît les malheurs causés par l'inflammation sur la scène des vêtements légers que portent les danseuses et les artistes.

Voici de nouveaux exemples qui viennent démontrer qu'il y a nécessité de rechercher quels sont les moyens d'éviter ces accidents.

A Dunkerque, M^{lle} Albisson remplissait l'autre soir dans *Orphée* le rôle de Vénus, lorsque, s'étant par trop approchée de la rampe, le feu se communiqua à son costume, qui s'enflamma. On s'empressa autour d'elle, et on réussit à éteindre les flammes. M^{lle} Albisson en a été fort heureusement quitte pour quelques brûlures.

M^{lle} Inès Moreno, danseuse de primo cartello, vient d'être victime d'un grave accident à la Havane.

Elle dansait dans le ballet : *El Jaleo de Xérès*, quand, s'approchant trop près de la rampe, elle laissa sa robe de gaze très-légère prendre feu. En quelques instants la jeune ballerine devint la proie des flammes, et elle expira le lendemain dans d'horribles souffrances.

A Nantes, M^{lle} Laura Harris entrait dans la *Sonnambula;* il s'en est fallu de peu qu'un sinistre ne vînt empêcher la fête, et entasser des décombres dans cette même enceinte où l'on s'apprêtait à faire bon accueil à cette cantatrice. M^{lle} Milani chantait l'air d'introduction, quand plusieurs spectateurs des stalles d'orchestre l'interrompirent en lui criant : « Le feu ! le feu ! » La pauvre comprimaria crut d'abord que ses jupons brûlaient, mais le geste des mêmes spectateurs lui indiqua le cintre.

Voici ce qui venait d'arriver :

Entre la vis d'un tuyau du gaz et la herse voisine de la seconde draperie du rideau, une fuite s'était déclarée. La draperie était partiellement en feu, et la flamme montait vers les frises. Il était grand temps d'arrêter les progrès de ce commencement d'incendie. Ce fut l'affaire d'un instant. Puis, on laissa retomber la draperie, afin de rassurer le public.

NOTICES INDUSTRIELLES ET ÉCONOMIQUES.

AUGMENTATION CONSIDÉRABLE SANS FRAIS DU RENDEMENT DE LA RÉCOLTE DES POMMES DE TERRE.

On sait que c'est à Parmentier que l'on doit la propagation de la pomme de terre, de ce tubercule qui sauve les pays civilisés de la disette, qui est devenu une source de produits employés dans l'industrie, fécule, glucose, alcool, dextrine, etc.

Mais il est nécessaire de continuer l'œuvre de Parmentier, soit en indiquant les moyens de préserver ces tubercules des maladies qui ont été les causes d'inquiétudes, soit en augmentant le rendement.

C'est à nos confrères à stimuler le zèle des producteurs en leur donnant de bon conseils.

Un agronome de Brabant signale le moyen suivant pour obtenir une bonne récolte.

Au lieu de planter les morceaux de pommes de terre et de les réenterrer quand les pousses ont de 15 à 20 centimètres de hauteur, on les met simplement en ligne, la partie coupée sur terre, et on les enterre à l'instant ; les tubercules, ainsi placés entre deux couches de bonne terre, s'enracinent immédiatement avec force et poussent dans tous les sens des jets vigoureux.

Un agronome du Brabant, M. Delstanche, dont le nom fait autorité dans la matière, a obtenu cette année, par ce moyen, 524 kilogrammes par are.

NOTE SUR LA VALEUR DES ENGRAIS.

Beaucoup de nos confrères sont consultés et sur la pureté et sur la valeur des engrais. Nous croyons leur être utiles en leur donnant les renseignements qui suivent :

Engrais. — Produits chimiques.

Sulfate d'ammoniaque (20 à 21 pour 100 d'azote), 45 fr. les 100 kilogrammes.

Nitrate de potasse (13 pour 100 d'azote, 44 pour 100 de potasse), 67 fr.

Nitrate de soude (15 à 16 pour 100 d'azote), 45 fr.

Sulfate de potasse (80 pour 100 d'azote, 44 pour 100 de potasse), 39 fr.

Sulfate double, potasse et magnésie, 14 fr. 50.

Potasse épurée, 80 fr.

Potasse brute, 31 fr.

Engrais divers.

Guano du Pérou, azote fixé	30 fr. 75.
Guano du Pérou	31 fr. 25.
Phospho-guano	31 fr.
Sang desséché	28 fr.
Tourteaux de colza	18 fr.
Poudre d'os	15 fr.
Râclure de cornes	20 fr.
Phosphates fossiles en poudre	6 fr.
Poudrette de Bondy	5 fr. l'hectolitre.

A. Chevallier.

ESSAIS SUR LE NOMBRE DE MAISONS EXISTANT EN FRANCE ET DANS LES PRINCIPALES CONTRÉES DE L'EUROPE.

Une des plus curieuses opérations de l'administration, en France, est celle du recensement de toutes les maisons habitées, et leur classement d'après leur importance, leur hauteur, leurs ouvertures, etc.

La constatation du nombre des maisons, l'accroissement de ce nombre, l'amélioration dans le type de construction et le confort qui y est introduit permettent d'indiquer que le pays est en progrès sous le rapport de l'aisance et de la civilisation.

A ce point de vue, on lira avec intérêt les renseignements numériques qui suivent, non-seulement se rapportant à la France, mais aux principales contrées de l'Europe.

Disons d'abord que, d'après les opérations dernièrement exécutées dans toutes les communes de France par les maires, il a été établi que le nombre total des maisons existant est de 7,811,540.

Le département du Nord, le plus peuplé de la France (1,392,041 habitants), est aussi celui qui possède le plus de maisons (263,750).

La Seine-Inférieure vient ensuite (183,314), puis la Manche (191,802), la Gironde (168,906), les Côtes du-Nord (148,997), etc.

Le département de la Seine figure pour 113,585 maisons.

Pour avoir une idée de l'accroissement qui a eu lieu depuis 1860 jusqu'à nos jours dans le nombre des maisons, en ce qui concerne plusieurs départements, il suffit de savoir que :

Le nombre des maisons a augmenté dans la Seine de 29.5 pour 100 ; dans les Bouches-du-Rhône, de 12.3 pour 100 ; dans le Nord, de 11.4 pour 100 ; dans la Gironde, de 8.2 pour 100 ; dans l'Hérault, de 8 pour 100, etc.

Maintenant, le plus grand nombre de personnes, par maison, se fait remarquer à Paris : 19 personnes (chiffre rond) ; à Lyon : 7 personnes ; à Marseille : 6 personnes ; à Lille : 5 personnes ; à Colmar : 6 personnes ; à Strasbourg : 6 personnes, etc., etc.

Les maisons couvertes en chaume ou bardeaux, sur toute la superficie de la France, sont au nombre de 1,328,803.

Celles couvertes en tuiles, ardoises, zinc, etc., au nombre de 6,482,746.

Nous indiquons ci-après, par ordre alphabétique, les noms des contrées dont le nombre des maisons est parfaitement constaté jusqu'à ce jour.

Angleterre	4,955,368	maisons.
Autriche	5,728,974	—
Belgique	868,589	—
Écosse	409,664	—
France	7,811,540	—
Hanovre	275,362	—
Hollande	600,440	—
Italie	382,000	—
Prusse	2,169,695	—

SUR L'EMPLOI DES FEUILLES.

Les feuilles qui tombent n'ont guère été utilisées jusqu'ici ; elles ont seulement fourni des sujets à la poésie. Cependant il y aurait un parti fort utile à en tirer. Les feuilles sont en effet une des matières organiques les plus propres à fournir de l'humus, et c'est d'elles que provient, en partie, la fertilité du sol des forêts défrichées.

Comme toutes les parties herbacées des végétaux, elles peuvent être mélangées au fumier, et quelques fermiers les emploient avantageusement en guise de litière. Elles peuvent être également utilisées pour paillis dans quelques cultures, et entrer dans la composition des terreaux pour les jardins.

Un agronome recommande de mélanger les feuilles, les fruits pourris, la cendre de bois, de suie, et de laisser le tout se consumer en tas pendant deux ans, pour fumer ensuite le pied des pommiers, des poiriers, des pruniers et des cerisiers.

Les gens de la ferme sont en ce moment fort occupés aux labours et aux semailles d'automne, et n'ont guère le temps de ramasser les feuilles ; mais les femmes, les enfants, peuvent se charger de cette besogne ; dans les bois de haute futaie, à la lisière des taillis, dans les vergers et les avenues, il y a une ample moisson à faire.

Une nouvelle application des feuilles a été le sujet d'une médaille décernée à son inventeur, M. Hector Gouin, qui prétend qu'on peut s'en servir pour améliorer les vins, préparer des boissons économiques, des préparations saines.

Si les expériences confirment les dires de l'inventeur, sa découverte serait utile.

INCENDIE SPONTANÉ DANS DES AMAS DE CHARBON.

Un cas d'incendie assez récent du parc de charbon, à la gare de Toulon, est une preuve nouvelle de la *combustion spontanée* qui peut se déclarer dans des amas de fourrages, de charbons, etc. Les Anglais, pour éviter de semblables inconvénients, n'entassent jamais leur charbon sans avoir la précaution d'établir de distance en distance des tuyaux ventilateurs qui permettent à l'air de circuler dans toutes les parties de ces immenses dépôts de minerai. Il serait à désirer que les Compagnies de chemins de fer missent à profit ce système d'aération intérieure.

PRIX FONDÉS PAR M. LACAZE.

On lit dans les journaux l'article suivant :

« M. Lacaze, le célèbre amateur d'objets d'art qui a légué une si riche collection aux musées du Louvre, a fondé, par testament, trois prix de 10,000 fr. chacun qui seront ainsi répartis :

« Une rente de 5,000 fr. est destinée à décerner tous les deux ans un prix de 10,000 fr. à l'auteur qui aura le plus contribué aux progrès de la physiologie. Deux autres sommes, représentant chacune 5,000 fr. de rente, sont également destinées à fonder, l'une un prix pour le meilleur travail fait sur la physique, et l'autre un prix sur le meilleur travail fait sur la chimie ; chacun de ces prix devant aussi être décerné tous les deux ans. »

Un de nos abonnés, en nous signalant cet article, demande si le prix relatif à la chimie sera appliqué à la chimie appliquée aux arts, ou à toute autre application de cette science.

Nous répondrons que nous ne savons rien à cet égard, et que peut-être le testament, que nous ne connaissons pas, spécifie la nature des travaux demandés.

Attendons.

BIBLIOGRAPHIE.

Notice pour servir à l'histoire générale de la pharmacie, présentée par J.-A. Pennès à l'assemblée générale des pharmaciens de la Seine.

Cette notice, de laquelle nous eussions voulu rendre compte un peu plus tôt, a pour but de défendre la pharmacie et de revendiquer pour les pharmaciens les découvertes qui leur appartiennent et qui ont contribué à faire faire à la chimie des progrès qui font de cette science et de ses applications une science nécessaire traitant de tout, s'appliquant à tout.

Notre confrère, en rappelant les travaux de quelques-uns de nos devanciers, a fait un travail utile que nous voudrions lui voir continuer.

Nous avions voulu, il y a trente-neuf ans, en 1830, élever un monument à la pharmacie en publiant un livre ayant pour titre : ***Fastes de la pharmacie française,*** etc.

Ce livre, préparé sous ma direction par M^{me} Chevallier, n'eut pas de succès; il resta pour la plus grande partie chez l'éditeur.

Il serait à désirer qu'un pharmacien, en suivant l'exemple donné par M. CRÉTEUR-VERHAVERT, pharmacien à Bruxelles, publiât l'histoire des pharmaciens, les lois et les règlements sur la pharmacie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Si M. Créteur-Verhavert a fait un tirage à part de ses publications dans le ***Bulletin de la Société de pharmacie de Bruxelles,*** ce sera un livre que tout pharmacien devra se procurer.

De la contagion, seule cause de la propagation de la lèpre; par le docteur Ch.-L. DROGNAT-LANDRÉ. Brochure in-8° de 87 pages. — Prix : 2 fr. 50. — Librairie GERMER-BAILLIÈRE, rue de l'École-de-Médecine, 17.

BRITISH 7 MY74 MUSEUM

FIN DU TOME CINQUIÈME DE LA V^{me} SÉRIE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE TOME CINQUIÈME DE LA Vme SÉRIE

DU

JOURNAL DE CHIMIE MÉDICALE.

Absinthe. — Ses effets nuisibles, p. 237.

Abus des liqueurs (Dangers qui résultent de l'), p. 237.

Académie des sciences (L'hygiène publique à l'), p. 226.

Accidents causés par les baies d'un *solanum*, cultivé comme plante d'ornement, p. 20; — dus à l'usage du pétrole, p. 95; — déterminé par la piqûre d'une mouche, p. 143; — de laboratoire, p. 305; — dans les fabriques en Angleterre, p. 548.

Acclimatation des arbres à quinquina, p. 216.

Acétate de potasse à haute dose dans le croup, p. 386; — de fer destiné à l'usage médical; ses préparations, p. 398.

Acide butyrique. — Son influence sur le phosphore dans un cas de chimie légale, p. 419; — dans la glycérine (Présence de l'), p. 508.

Acide carbonique observé dans les amas de blé (Dégagement d'), p. 292.

Acide chromique dans le traitement des maladies cutanées, p. 585.

Acide formique (Sur une réaction de l'), p. 509.

Acide hydrocyanique (Accident déterminé par les vapeurs d'). Succès des secours donnés, p. 562.

Acide phénique. — Son emploi comme fébrifuge, p. 218. — De son emploi, p. 579.

Acide prussique (Empoisonnement accidentel par l'), p. 268; — (Empoisonnement de huit personnes par l'), p. 356.

Acide pyrogallique. — Son action toxique, p. 559.

Acide quino-picrique, p. 460.

Acides. — Nécessité de n'en délivrer qu'à des personnes raisonnables, p. 297.

Acte administratif. — Incompétence des tribunaux ordinaires, p. 195.

Aide-médecin et aide-pharmacien de la marine (Concours pour le grade d'), p. 396.

Albumine soluble, p. 553.

Aliénés. — Leur augmentation en France, p. 526.

Aliments et condiments. — De la nécessité d'exercer une surveillance continuelle sur leur préparation, p. 337.

Alimentation des animaux avec la farine de tiges et rafles de maïs pour l'alimentation des animaux, p. 240; — par le nez, p. 391; — des opérés de résection osseuse, p. 506.

Alloxane. — Sa préparation, p. 557.

Allumettes chimiques, p. 46. — Danger qu'il y a d'en mettre dans ses vêtements, p. 101; — toujours les, p. 498.

Allumettes au phosphore blanc (Encore des empoisonnements par le phosphore des), p. 318; — (Suicide par les), p. 427.

Amalgamation et dissolution du plomb dans la vessie, p. 153.

Ammoniaque liquide (Ingestion d'). — Mort, p. 208; — (empoisonnement par l'), p. 308.

Animaux domestiques. — Peut-on les empoisonner, p. 425.

Appareils fumivores imposés aux boulangers de Londres, p. 495.

Arbres à quinquina (Acclimatation des), p. 216.

Arbre à cire (Sur l'), p. 552.

Arnica. — Ses propriétés toxiques, p. 417.

Asphyxie dans une cheminée (Cas d'), p. 103; — par le gaz résultant de la combustion de l'huile de pétrole, p. 129; — par les fruits, p. 151; — du poisson dans les eaux marécageuses, p. 232; — prise à tort pour un cas d'empoisonnement, p. 269; — par les gaz dégagés d'une fosse d'aisances, p. 428; — par le gaz hydrogène sulfuré des eaux minérales, p. 429; — des vidangeurs, p. 427.

Assassinats des enfants (Nouveaux cas d'), p. 215.

Association confraternelle des internes en pharmacie des hôpitaux de Paris (Dix-septième banquet de l'), p 30.

Atelier mal ventilé. — Cas d'asphyxies, p. 103.

Autographes (Les faux), p. 488.

Avis aux abonnés, p. 104; — important, p. 501.

Baies de *solanum* (Accidents causés par les), p. 20.

Belladone, jusquiame et opium (Expériences physiologiques et thérapeutiques sur la), p. 65.

Beurre (Sur la différence des quantités de) dans les laits successifs d'une même traite, p. 218.

Bienfaisance publique à Paris (la), p. 99.

Blanchiment de la pâte de bois (Procédé de), p. 150.

Blé (Chaulage du), p. 350.

Blés. — Leur rendement, p. 299.

Bonbons empoisonnés (les), p. 122.

Bouillon pectoral, excellent contre les catarrhes et les rhumes chroniques, p. 191.

Brevet d'invention pour extraction du suint et fabrication de la potasse. — Extraction du suint par des procédés tombés dans le domaine public. — Pas de contrefaçon, p. 306.

Brulure au quatrième degré. — Guérison par l'emplâtre maure du docteur Moulaud, p. 440.

Cacaotier (Culture du), p. 449.

Camphre (Empoisonnement par le), p. 121.

Canons en acier. — Procédé pour leur fabrication, p. 547.

Cantharides (Empoisonnement par les), p. 119.

Capsules en papier (Explosion dans une fabrique de), p. 529; — de pavot (Dangers qui peuvent résulter de la vente libre des), p. 365.

Carbonate naturel de plomb (Découverte d'un gisement de), p. 108.

Carie dentaire (Remède contre la), p. 33.

Cataracte. — Son traitement par le phosphore, p. 36.

Catarrhes et rhumes chroniques (Bouillon pectoral excellent contre) les), p. 191.

Catastrophe du Raincy (la), p. 496.

Cendres de houille (Utilisation des), p. 148.

Champignons comestibles et champignons vénéneux, p. 211; — (Empoisonnement par les), p. 566.

Charbon. — Sa nouvelle application, p. 458; — contracté dans un cas d'autopsie d'un bœuf; mort, p. 528.

Charbon de terre. — Nécessité de le conserver à l'abri du contact de l'air, p. 544.

Charcuterie. — Mesures hygiéniques imposées, p. 443.

Chauffage des fours avec de vieux bois, p. 233; — (Sur les moyens de), p. 596.

Chaussettes teintes par des substances toxiques (Sur l'empoisonnement par les), p. 109; — colorées (Encore les), p. 186; — (Accidents causés par des), p. 565.

Chenils. — Leur désinfection, p. 497.

Chignons (Fabrique de), p. 550.

Chloral (le), nouvel anesthésique, p. 474.

Chloroforme commercial (Sur l'impureté du), p. 35; — (Suicide par le), p. 121; — Son emploi mystérieux, p. 269.

Cigares fulminants, p. 141.

Climatologie (Sur la), p. 47.

Collyre iodé, p. 472; — au sulfate de cuivre, p. 570.

Concours, p. 398.

Concours et prix institués dans les Écoles supérieures de pharmacie, p. 323.

Cônes à l'opium, p. 568; — iodés, p. 569.

Congrès pharmaceutique d'Exeter, n Angleterre, p. 572.

Conservation des géraniums, p. 248.

Coralline (Note pour faire suite au mémoire sur l'empoisonnement par la), p. 169; — est-elle toxique, p. 319. — (De la non-toxicité de la), p. 465.

Cosmétiques (Leur danger), p. 530.

Coton. — Moyen de le découvrir dans les tissus, p. 307.

Créosote (la). — De son emploi dans le traitement des fièvres typhoïdes, p. 587.

Croup. — Traitement par le perchlorure de fer liquide à l'intérieur, p. 40.

Cuirs (Tannage des), p. 545.

Cuivre. — De sa présence dans les plantes, p. 531.

Cystite chronique (Injection contre la), p. 189.

Dangers qui résultent de la trop grande inflammabilité des vêtements, p. 236; — qui résultent de l'abus des liqueurs, p. 237; — que présente l'exercice de diverses professions, p. 444.

Datura stramonium (Empoisonnement par le), p. 358.

Décret relatif aux laboratoires d'enseignement et à la création de laboratoires de recherches, p. 159; — impérial concernant les aspirants au doctorat en médecine ou au titre de pharmacien qui appartiennent au corps de la marine, p. 325.

Dragées. — Rapport sur leur coloration, p. 481.

Eaux (Empoisonnement des). — Croyances populaires, p. 49; — des cuves des gazomètres (Empoisonnement du poisson par les), p. 120; — chargées de matières organiques, p. 127; — minérales sulfureuses (Sur la conservation, les altérations et l'analyse chimique des), p. 155; — sur la purification des, p. 229; — marécageuses (Asphyxie du poisson dans les), p. 232; — chargées de chlorure de chaux (Destruction du poisson par les), p. 295; — de chaux contre le croup (Injections d'), p. 387; — des rivières infectée par l'eau des égouts, p. 489; — d'égout (Leur emploi en agriculture), p. 542; — camphrée, p. 579.

Eau-de-vie (Mort d'enfant déterminée par l'), p. 118.

Écorce de chêne comme succédané de l'écorce de quinquina (Emploi de l'), p. 222.

Écorce de quinquina (Emploi de l'écorce de chêne comme succédané de l'), p. 222.

Électuaire laxatif, p. 32.

Élixir antiasthmatique, p. 270.

Émétique dans le croup (l'), p. 385.

Emplatre résolutif, p. 395; — fondant, p. 471.

Empoisonnement accidentel par la strychnine, p. 27; — par une potion purgative, p. 29; — des eaux. — Croyances populaires, p. 49; — imputé au séjour de scorpions dans la viande, p. 55; — par des chaussettes teintes par des substances toxiques, p. 109; — par les cantharides, p. 119; — par la graine de ricin, p. 119; — du poisson par les eaux des cuves des gazomètres, p. 120; — par le camphre, p. 121; — par le phosphore et ses antidotes, p. 163; — par la coralline (Note pour faire suite au mémoire sur l'), p. 169; — par les tissus anglais de couleur carminée (Fait pour servir à l'histoire de l'), p. 173; — par imprudence, p. 187; — par des lotions avec une décoction de tabac, p. 203; — par erreur, p. 210; — par le phosphore, p. 268; — accidentel par l'acide prussique, p. 268; — par l'ammoniaque, p. 308; — du fœtus, p. 309; — par la racine d'une plante dite être celle du *solanum dulcamara*, p. 316; — (Tentative d'), p. 317; — de huit personnes par l'acide prussique, p. 356; — par le *datura stramonium*, p. 358; — par des sardines, p. 359; — par la xilonite, p. 360; — par le sel d'oseille, l'oxalate rouge acide de potasse, p. 360; — par le phosphore (Observations sur l'), par 377; — aigu par le phosphore (Études cliniques et expérimentales sur l'), p. 415; — par du sel d'oseille donné pour du sel de Sedlitz, p. 421; — du bétail par l'if, p. 422; — par le seigle ergoté, p. 422; — par le goudron de houille, p. 423; — par la ciguë, p. 462; — présumé par un sel de morphine donné comme sel de quinine, p. 463; — rare, p. 564; — par le tabac, p. 565; — des nourrissons par la strychnine ingérée par le lait de la nourrice, p. 566.

Empoisonnements. — Leur fréquence, p. 12; — en Angleterre, p. 121; — (Des), p. 161, 265; — par le phosphore des allumettes au phosphore blanc, p. 318; — (Des), p. 364; — par les champignons, p. 566.

Encouragements aux élèves en pharmacie, p. 522.

Encre pour marquer le linge, p. 451; — facile à préparer, p. 549.

Enfant mort à la suite d'une absorption d'eau-de-vie, p. 118.

Enfants (Des dangers que courent les). — Des actes qui sont nuisibles à l'augmentation de la population, p. 430.

Engrais. — Leurs prix, p. 545; — Note sur leur valeur, p. 605.

Éphémérides chimiques, p. 462.

Ergotine Bonjean (Sur l'), p. 475.

Érysipèle (Mélanges abortifs de l'), p. 582.

Espèces odorantes (Formules d'), p. 516.

Essence de menthe poivrée. — Sa falsification, p. 525.

Établissements de bains (Modifications à apporter aux robinets dans les), p. 451.

Étamage au zinc, p. 293.

Exercice de la pharmacie (Sur l'), p. 75; — illégal de la pharmacie et de la médecine, p. 436.

Explosion ayant déterminé l'écroulement d'une maison, p. 294; — (Encore une), p. 296; — place de la Sorbonne (Sur une nouvelle), p. 446; — (Encore une), p. 500; — dans une fosse d'aisances, p. 596.

Extraction des dents (Moyen de diminuer la douleur causée par l'), p. 408.

Écriture faite avec une encre à base de fer. — Moyen d'en reconnaître l'âge, p. 409.

Faits de Bouloise, p. 480; — constatés en Volhynie, p. 480.

Farine de tiges et râfles de maïs pour l'alimentation des animaux (Emploi de la), p. 240; — lactée (la), p. 342. — (Explosion déterminée par de la), p. 602.

Falsification de l'essence de menthe poivrée, p. 525.

Femme enceinte. — Son traitement par un charlatan du sexe féminin, p. 437.

Fer pyrophorique. — Sa préparation, p. 505.

Feu grisou dans les mines (Annonce d'un procédé d'annihilation du), p. 460.

Feux allumés dans les champs. — Leurs dangers. Responsabilité qui en résulte, p. 238.

Feuilles. — De leurs fonctions, p. 289; — de leur emploi, p. 607.

Filaires (Sur les), p. 225.

Fœtus (Empoisonnement du), p. 309.

Foin. — De sa dessiccation, p. 451.

Fours chauffés avec de vieux bois, p. 233.

Fruits (Asphyxie par les), p. 151.

Fuites de gaz. — Leurs dangers, p. 339.

Fumures. — De leur amélioration, p. 407.

Gargarisme contre les plaques muqueuses, p. 330; — iodé, p. 432; — ioduré, p. 433.

Gaz dans l'Amérique du nord (Gisements de), p. 286; — hydrogène sulfuré des eaux minérales (Asphyxie par le), p. 429.

Gelée de Lupulin, p. 571.

Géraniums. — Leur conservation, p. 248.

Glycose. — Sa fabrication, p. 558.

Gomme. — Sa présence dans le vin, p. 8.

Goudron de houille (Empoisonnement par le), p. 423.

Graine de ricin (Empoisonnement par la), p. 119.

Graphite. — Son exploitation en Californie, p. 6.

Grisou (Nouveau procédé contre le), p. 233.

Hanneton. — De son exploitation, industrielle, p. 300.

Hôpitaux pour les ivrognes américains, p. 246; — (Les petits). — Sur les avantages qu'ils présentent, p. 527.

Hospice des incurables (Le nouvel), p. 533.

Hôtel-Dieu (Le nouvel), p. 132.

Houille (Note sur quelques produits de la), p. 262.

Huile de croton (Ingestion de 3 grammes d') chez une enfant de six ans, p. 424.

Huile de pétrole légère, huile de diamant, p. 45; — (Asphyxie par le gaz résultant de la combustion de l'), p. 129; — (Sur les), p. 135; — (Accidents déterminés par l'), p. 490.

Huile de sésame (Sur un caractère analytique de l'), p. 457.

Huiles et graisses colorées par le cuivre, p. 335; — grasses et huiles volatiles (L'iode dans des mélanges d'), p. 514.

Huître. — Sa propagation, p. 344.

Huîtres (La pêche des), p. 537.

Hydrogénium (l'). — Sa découverte, p. 106.

Hydrothérapie (Dangers attribués à l') mal appliquée, p. 132.

Hygiène (l') publique à l'Académie des sciences, p. 226.

Incendie (Moyen pour défendre des toitures en paille contre l'), p. 200; — spontané des matières tourbeuses mises à nu par la sécheresse dans un ruisseau du département de la Charente-Inférieure, p. 551; — spontané dans des amas de charbon, p. 608.

Incendies en Amérique, p. 341; — spontanés des tourbières en Russie, p. 342.

Industrie de la glace, p. 447.

Inflammabilité des vêtements (Dangers qui résultent de la trop grande), p. 236.

Injection contre la cystite chronique, p. 126; — anticatarrhale, p. 189; — iodurée, p. 189; — contre la blennorrhée, p. 331; — contre la blennorrhée, p. 332; — antiblennorrhagique, p. 432; — contre la blennorrhée, p. 433; — iodo-tannique, p. 472; — anticatarrhales, p. 572.

Insectes détruits par l'huile de pétrole non épurée, p. 343.

Intoxication mercurielle professionnelle, p. 201; — par un collyre à l'atropine, p. 361.

Iode. — Son action sur les sulfures, p. 154.

Ivrognerie en Angleterre (l'), p. 246.

Kirschwasser (Moyens de reconnaître le véritable), p. 34.

Laboratoires d'enseignement et aux laboratoires de recherches (Décret relatif aux), p. 159.

Lampes de sûreté. — Nécessité d'en faire usage, afin de ne pas mettre le pétrole en contact avec le corps en ignition, p. 235.

Laudanum liquide de Sydenham. — Note sur sa préparation, p. 516.

Lime. — Leur ravivage, p. 551.

Linges tachés de sang (Recherches sur des) qui avaient été lavés, p. 509.

Liniment ioduré vésicant, p. 190; antinévralgique, p. 278; — contre les eschares, p. 330. — (Formule d'un), p. 434; — pour tarir la sécrétion lactée, p. 470; — résolutif, p. 571; — rubéfiant, p. 572.

Liqueur contre les efflorescences du visage, p. 150.

Lotion contre le pityriasis, p. 394.

Lotions avec une décoction de tabac (Empoisonnement par des), p. 203.

Lydine et les sirops artificiels (la), p. 524.

Machines agricoles. — De leur utilité, p. 538.

Magistère de soufre (Préparation du), p. 355.

Maïs et sarrazin substitués à l'avoine, p. 535.

Maisons construites en paille comprimée et rendues incombustibles, p. 450.

Maisons. — Leur nombre existant en France et dans les principales contrées de l'Europe, p. 606.

Maladies charbonneuses (Incubation des), p. 39.

Marbre sali par de l'encre, p. 457.

Marchands de vin. — Demande d'une loi de responsabilité contre eux, p. 479.

Marques de fabrique en Espagne, en France, en Angleterre et en Amérique, p. 239.

Mastic pour coller les objets fracturés, p. 343.

Matériaux de construction (Procédé de conservation des), p. 550.

Matières solides entraînées de Paris par la Seine, p. 530.

Matières toxiques. — Précautions à prendre lors de leur transport, p. 101.

Médaille Faraday, p. 305.

Médecin. — De sa responsabilité, p. 70.

Médecins pour l'Algérie (Demande de), p. 102; — appelés pour donner des secours aux blessés, p. 512.

Médicaments. — Mesures à prendre dans leur emploi, p. 279; — Leur contrefaçon, p. 285; — employés contre la coqueluche (De l'expectation et de quelques), p. 388; — Tromperie sur la nature de la marchandise vendue, p. 477.

Mesures d'hygiène projetées en Turquie, p. 42.

Mines de pyrites sulfureuses de la Compagnie Sicilia, en Westphalie, p. 411.

Minéral (Nouveau) contenant du thallium, p. 414.

Mixture rouge de Standert, p. 31; — antispasmodique, p. 125; — béchique, p. 126; — contre la carie dentaire, p. 190; — diurétique, p. 276; — contre la carie dentaire, p. 277; — contre la carie dentaire, p. 473; — antisiphilitique, p. 572.

Montgolfières et feux d'artifice. — Dangers qui en résultent, p. 292.

Mouches venimeuses, p. 143; — causant des piqûres mortelles, p. 297; — charbonneuses (les), p. 587.

Mutilés pauvres (Assistance aux), p. 534.

Naissances (Déclaration des), p. 98.

Nécrologie. — Hérapath, p. 47. — Mort de M. Nicklès, p. 303. — Garot, p. 351. — Quoy, p. 452. — Bérard, p. 453. — Humboldt, p. 502.

Nicotine (Antidote de la). — Modification du tabac, p. 564.

Nitrate de fer pour la teinture, p. 405.

Nitrate de potasse (Mort d'un grand nombre de moutons par l'administration du), p. 422.

Nitroglycérine (Nouvelle explosion déterminée par la), p. 298; — (Sur la) — Destruction de cette matière fulminante, p. 348. — (Explosion de). — Sept victimes, p. 353.

Nourrices (Sur l'influence de la nourriture par les), p. 594; — (les). — Mortalité des enfants, p. 598.

Nouvelles des sciences, p. 47.

Œufs de fourmis, p. 346.

Officines (Réponse aux questions posées par le jury sur les visites des), p. 283.

Opiat antiblennorrhagique, p. 568.

Ouvrier blessé. — Responsabilité du patron, p. 104.

Oxyde de chrome très-divisé. — Sa préparation, p. 553.

Pain préparé à l'aide des agents chimiques, p. 539.

Papavérine. — Son action sur les aliénés, p. 581.

Papier très-sensible pour les alcalis et les terres alcalines, p. 410.

Papiers fournis par divers végétaux, p. 291.

Pastilles digestives au carvi, p. 124; — absorbantes, p. 394.

Pate de bois (Procédé de blanchiment de la), p. 150; — Canquoin, p. 578.

Pavés en granit artificiel, p. 549.

Pavots (Sur la vente des capsules de), p. 435.

Perchlorure de fer liquide à l'intérieur (Du traitement du croup par le), p. 40.

Permanganate de potasse. — Son action sur la cinchonine, p. 461.

Pétrification posthume, p. 102.

Pétrole (Dangers que présente le), p. 44; — Des accidents dus à son usage, p. 95; — enflammé sur la voie publique, p. 408; — (Les dangers du), p. 530.

Pharmacie (Sur l'exercice de la), p. 75; — Gérant; nullité de conventions, p. 191; — (Exercice illégal de la), p. 278.

Pharmaciens (les) de première classe contre les pharmaciens de deuxième classe de Paris, p. 194.

Phosphore (Note sur l'empoisonnement par le) et sur ses antidotes, p. 163; — (Empoisonnement par le), p. 268; — Son antidote, p. 321.

Phthisie des tisseuses et des dévideuses, p. 349.

Picrates employés dans la fabrication des poudres et la pyrotechnie, p. 249.

Pièces d'artifice vendues illicitement par des épiciers, p. 296.

Pierres fausses (Commerce des), p. 215.

Pieuvre (Une), p. 532.

Pilules antibilieuses, p. 32, 394; — rouges, p. 32; — antigoutteuses (Fabrication et vente des), p. 68; — contre la gravelle, p. 125; — purgatives, p. 126; — contre la chloro-anémie, p. 272; — toni-purgatives, p. 272; — calmantes, p. 274, 332; — arsenicales composées, p. 275; — fondantes, p. 393; — laxatives, p. 393, 471; — arsenicales, p. 395; — contre la cystite, p. 395; — de baume du Canada, p. 470.

Piqure anatomique (Danger de mort déterminé par une), p. 500; — de mouche (Une). — Cas de mort, p. 500.

Plante qui serait d'une grande utilité (Note sur une), p. 347.

Plomb dans la vessie (De l'amalgamation et de la dissolution du), p. 153.

Poison pour les rats, p. 55; — fourni par une rainette de la Nouvelle-Grenade, p. 511.

Poisson mort par suite de l'altération des eaux, p. 298.

Pommade vermifuge, p. 123; — contre la gale, p. 124; — contre les engelures ulcérées, p. 124; — parasiticide, p. 127; — de goudron camphrée, p. 275; — résolutive, p. 276; — fondante, p. 333, 569; — antidartreuse, p. 393; — sulfo-alcaline, p. 431; — contre les démangeaisons, p. 433; — d'oxyde de zinc camphrée, p. 473; — astringente, p. 474; — contre les engelures, p. 571.

Pommes de terre. — Augmentation considérable, sans frais, du rendement de leur récolte, p. 604.

Poterie d'étain et les étamages (Rapport sur un mémoire de M. Jeannel sur la), p. 79.

Potion purgative (Empoisonnement par une), p. 29; — antidiarrhéique, p. 32, 472; — purgative, p. 125; — antirhumatismale, p. 188; — calmante, p. 188; — antiasthmatique, p. 273; — contre l'albuminurie scarlatineuse des enfants, p. 273; — carminative, p. 276; — antiblennorrhagique, p. 432; — contre le *delirium tremens*, p. 471; — contre le pityriasis, p. 472; — effervescente, p. 570; — diurétique, p. 571.

POUDRE contre la coqueluche, p. 190; — altérante, p. 272; — alcaline, p. 274; — amère digestive, p. 274; — pour détruire les végétations, p. 278, 473: — astringente, p. 567.

PRÉPARATION contre la calvitie, p. 572.

PRIX fondés par M. Lacaze, p. 609.

PRODUITS chimiques (Détention illicite de), p. 285; — (Explosion dans une fabrique de), p. 445.

PRODUITS toxiques (Sur les précautions à prendre relativement aux), p. 12.

PROGRAMME de prix, p. 333.

PROTECTION accordée anciennement à l'exercice légal de la pharmacie, p. 476.

PROTOXYDE d'azote, p. 5.

RAGE chez les animaux (De la). — De l'influence de l'alimentation sur l'incubation, p. 130.

RAMIÉ (Sur le), succédané du cotonnier, p. 288.

RAPPORT fait à la Société médico-pratique de Paris, sur un mémoire de M. Archambault, p. 220.

RÉACTIF pour les sels de cobalt, p. 306.

REMÈDE contre la chorée, p. 277.

RHIZOMES et fibrilles du podophyllum peltatum. — Leur valeur au point de vue de la fabrication du podophyllin, p. 33.

ROBES des artistes. — Nécessité de les rendre ininflammables, p. 603.

SACCHARURE de lupulin, p. 568.

SCORPIONS dans de la viande (Empoisonnement imputé au séjour des), p. 55.

SECOURS à donner aux noyés. — Moyens inutiles ou dangereux, p. 438.

SEL d'oseille donné pour du sel de sedlitz. — Empoisonnement, p. 421.

SEL marin. — Son action sur le zinc et l'oxyde de zinc, p. 446.

SEL de morphine donné comme sel de quinine (Empoisonnement présumé par un), p. 463.

SELS de cobalt (Réactif pour les), p. 306.

SELS de strychnine. — Leur séparation à l'aide de l'acide phénique, p. 105.

SEWAGE (Séparation de la matière solide du), p. 406.

SIROP alcalin, p. 125; — de groseille glucosé pour du sirop de Lamouroux (Vente d'un), p. 193; — dosé de raifort iodé, p. 271; — dosé de raifort iodo-ferré, p. 271; — antiasthmatique, p. 332; — d'écorces d'orange ferrugineux, p. 333; — antisiphilitique, p. 568.

SOCIÉTÉ de prévoyance des pharmaciens de Paris, p. 72; — médico-pratique de Paris. — Rapport fait sur un mémoire de M. Archambault, p. 220; — de pharmacie de Paris, p. 442; — médico-chirurgicale de Londres. — Enquête clinique sur la méthode hypodermique, p. 583.

SOIE (Sur la teinture de la) en noir et sur son chargement, p. 196.

SOINS (des) à donner à la bouche. — De l'entretien des dents, p. 403.

SOLUTION antiscrofuleuse, p. 273; — résolutive, 276; — contre les eschares commençantes, p. 331; — contre les démangeaisons, p. 470; — pour le pansement du chancre, p. 567; — contre la balano-posthite, p. 569; — arsenicale, p. 570.

SOUDE. — Sa fabrication à l'aide des fours tournants, p. 144.

SOURCES minérales de Trianon, p. 9.

STRYCHNINE (Empoisonnement accidentel par la), p. 7

SUBSTANCES toxiques. — De la nécessité qu'il y a d'en réglementer la vente en Angleterre, p. 322.

Substitution de la prison et du régime cellulaire à la peine de mort, p. 100.

Sucre (Nouveau mode de fabrication et de raffinage du), p. 301; — (Sur la propagation du), p. 345.

Sulfotartrate de quinine (Solution de), p. 331.

Suspicion d'accouchement, p. 478.

Sulfate de magnésie (Moyen simple d'annihiler l'amertume du), p. 79.

Suppositoire laxatif, p. 188; — fondant, p. 272.

Suppositoires morphinés, p. 277.

Tabac (Empoisonnement par le), p. 565.

Taches de sang (Expertise médico-légale relative à des), p. 50.

Tablettes vermifuges, p. 275; — de stramonium, p. 469.

Température de l'océan Atlantique, p. 247.

Teinture de la soie en noir et sur son chargement (Sur la), p. 196.

Têtes de pavot (Observation de médecine pratique sur l'emploi des), p. 375.

Thé avarié (Vente du), p. 199.

Tisane de salsepareille composée, p. 471.

Tissus (Incendie des). — Dangers des vêtements légers, p. 503.

Toitures en paille. — Moyen pour les défendre contre l'incendie, p. 200.

Topaze enfumée (Découverte d'un gisement de), p. 459.

Topique pulvérulent iodé, p. 432.

Tourbières en Russie (Sur les incendies spontanés des), p. 342.

Toxiques. — Nécessité de les conserver sous clef, p. 294.

Tungstate de baryte substitué au blanc de plomb (la céruse), etc., p. 134.

Tuyaux en fonte. — Sur leur préservation, p. 242.

Vases en cuivre (Sur les accidents attribués à l'emploi de), p. 322.

Vernis. — Est-il un médicament à employer contre les brûlures? p. 440.

Vernis de copal (Sur la préparation prompte et facile d'un), p. 412.

Vernis et couleurs à l'huile. — Moyens de les rendre très-siccatifs, p. 243.

Vin (Sur la présence de la gomme dans le), p. 8; — de quinquina et de valériane, p. 190.

Vins de Champagne (Sur l'expédition des), p. 245.

Vipère. — De son venin, p. 22, 56, 201.

Vipères (Morts déterminées par les piqûres de), p. 426.

* * *

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

POUR

LE TOME CINQUIÈME DE LA V^{me} SÉRIE

DU

JOURNAL DE CHIMIE MÉDICALE.

Augustin. — Solution antiscrofuleuse, p. 273.

Barthe. — Emploi de la farine de tiges et râfles de maïs pour l'alimentation des animaux, p. 240.

Bateman. — Pommade contre la gale, p. 124.

Bazin. — Sirop alcalin, p. 125. — Pilules arsenicales, p. 395. — Potion contre le pityriasis, p. 472. — Solution arsenicale, p. 570.

Beasley. — Pastilles digestives au carvi, p. 124. — Pilules toni-purgatives, p. 272. — Pastilles absorbantes, p. 394.

Beddæ. — Pilules contre la gravelle, p. 125.

Blanchard. — Empoisonnement par des lotions avec une décoction de tabac, p. 203.

Bœttger. — Sur un nouveau papier très-sensible pour les alcalis et les terres alcalines, p. 410. — Sur la préparation prompte et facile d'un vernis de copal, p. 412.

Boillot (A.). — Note sur quelques produits de la houille, p. 262.

Boinet. — Injection iodurée, p. 189. — Gargarisme iodé, p. 432. — Topique pulvérulent iodé, p. 432. — Emplâtre fondant, p. 471. — Collyre iodé, p. 472. — Injection iodo-tannique, p. 472. — Mixture antisyphilitique, p. 572.

Bolley. — Sur la teinture de la soie en noir et sur son chargement, p. 196.

Bonaparte (L.). — Vin de quinquina et de valériane, p. 190.

Bouhon (A.) et Guyot (P.). — Sur la préparation du fer pyrophorique, p. 505.

Bourguet. — Emploi de l'écorce de chêne comme succédané de l'écorce de quinquina, p. 222.

Boussingault. — Sur les fonctions des feuilles, p. 289.

Breyne. — Potion antiasthmatique, p. 273. — Sirop antiasthmatique, p. 332.

Buttin (L.). — Note sur la préparation du laudanum de Sydenham, p. 516.

Casthelaz (J.). — Note sur les principaux picrates employés dans la fabrication des poudres et la pyrotechnie, p. 249.

Chatin (Ad.). — Accidents causés par les baies d'un *solanum* cultivé comme plante d'ornement, p. 20.

Chatin (R.). — Sources minérales de Trianon, p. 9.

Chevallier (A.) père. — Note sur la vente libre des capsules de pavot et sur les dangers qui peuvent en résulter, p. 365. — Observations sur l'empoisonnement par le phosphore, p. 377.

Cline. — Poudre altérante, p. 272.

Clouet (J.) fils. — De l'empoisonnement du fœtus, p. 309.

Copland. — Électuaire laxatif, p. 32. — Pilules antibilieuses, p. 32.

Corbel-Lagneau. — Cônes à l'opium, p. 568. — Cônes iodés, p. 569.

Cotin (H.). — Observation de médecine pratique sur l'emploi des têtes de pavot, p. 375.

Cullerier. — Gargarisme ioduré, p. 433.

Davaine. — Pilules calmantes, p. 274.

Debreyne. — Collyre au sulfate de cuivre, p. 570.

Desaga (O.). — Moyens de reconnaître le véritable kirschwasser, p. 34.

Devergie. — Poudre alcaline, p. 274.

Diday. — Injection contre la blennorrhée, p. 332.

Fournier (E.). — Sirop dosé de raifort iodé, p. 271. — Sirop dosé de raifort iodo-ferré, p. 271.

Gardner. — Liniment pour tarir la sécrétion lactée, p. 470.

Gauthier. — Gargarisme ioduré, p. 433.

Gendrin. — Pilules contre la chloro-anémie, p. 272.

Gibert. — Tisane de salsepareille composée, p. 471.

Gobley. — Rapport sur un mémoire de M. Jeannel sur la poterie d'étain et les étamages, p. 79.

Graves. — Potion calmante, p. 188. — Liniment contre les eschares, p. 330. — Potion contre le *delirium tremens*, p. 471. — Potion effervescente, p. 570. — Potion diurétique, p. 571. — Liniment rubéfiant, p. 572.

Gray. — Pommade fondante, p. 333.

Grinrod. — Mixture antispasmodique, p. 125.

Guyot (P.). — Sur une réaction de l'acide formique, p. 509. — La lydine et les sirops artificiels, p. 524.

Hainaut. — Pommade parasiticide, p. 127.

Hardy. — Pommade antidartreuse, p. 393. — Lotion contre le pityriasis, p. 394. — Pommade sulfo-alcaline, p. 431. — Pommade contre les démangeaisons, p. 433. — Solution contre les démangeaisons, p. 470. — Pommade d'oxyde de zinc camphrée, p. 473.

Hecker. — Poudre contre la coqueluche, p. 190.

Jeannel. — Eau camphrée, p. 579.

Kapeler. — Pommade contre les engelures, p. 571.

Kempster. — Sur l'emploi de l'acide phénique, p. 579.

Kirby. — Solution contre les eschares commençantes, p. 331.

Kitchener. — Pilules laxatives, p. 393.

Kuhr. — Encre pour marquer le linge, p. 451.

Laboulbène. — Pilules fondantes, p. 393.

Langlebert. — Injection antiblennorrhagique, p. 432. — Potion antiblennorrhagique, p. 432. — Injection contre la blennorrhée, p. 433. — Poudre pour détruire les végétations, p. 473. — Solution pour le pansement du chancre, p. 567. — Solution contre la balanoposthite, p. 569.

Lamy. — Fabrication de la soude à l'aide des fours tournants, p. 144.

Laville. — Fabrication et vente des pilules antigoutteuses, p. 68.

Lawson Tait. — Remède contre la chorée, p. 277.

Lebert et **Wyss.** — Études cliniques et expérimentales sur l'empoisonnement aigu par le phosphore, p. 415.

Lée. — Pilules antibilieuses, p. 394.

Lefort. — Sur la conservation, les altérations et l'analyse chimique des eaux minérales sulfureuses, p. 155.

Liebig (J.). — Préparation de l'alloxane, p. 557.

Magaud. — Injection contre la blennorrhée, p. 331.

Magitot. — Mixture contre la carie dentaire, p. 190. — Mixture contre la carie dentaire, p. 277. — Mixture contre la carie dentaire, p. 473.

Maisonneuve. — Opiat antiblennorrhagique, p. 568.

Marguerite. — Nouveau mode de fabrication et de raffinage du sucre, p. 301.

Marsh (H.). — Tablettes de stramonium, p. 469.

Maubré. — Sur la fabrication de la glycose, p. 558.

Mauvezin. — Ingestion de 3 grammes d'huile de croton chez un enfant de six ans, p. 424.

Mayet. — Pâte canquoin, p. 578.

Melchior (Robert). — Solution résolutive, p. 276. — Gargarisme contre les plaques muqueuses, p. 330. — Poudre astringente, p. 567.

Monnier. — Albumine soluble, p. 553.

Munro. — Mixture béchique, p. 126.

Nardenskjold. — Nouveau minéral contenant du thallium, p. 414.

Nélican. — Liniment ioduré vésicant, p. 190.

Orioli. — Procédé de blanchiment de la pâte de bois, p. 150.

Paris. — Potion carminative, p. 276.

Pauvers. — Du traitement du croup par le perchlorure de fer liquide à l'intérieur, p. 40.

Personne. — Saccharure de lupulin, p. 568. — Gelée de lupulin, p. 571.

Personne (J.). — Acide pyrogallique; son action toxique, p. 559.

Phœbus. — Suppositoire laxatif, p. 188.

Pideрit. — Tablettes vermifuges, p. 275.

Pierre (Isidore) et Lepetit. — Expertise médico-légale relative à des taches de sang, p. 50.

Poliver. — Rapport sur la coloration des dragées, p. 481.

Puche. — Sirop antisyphilitique, p. 568.

Purdon. — Acide chromique dans le traitement des maladies cutanées, p. 585.

Putégnat. — Potion antirhumatismale, p. 188.

Ricord. — Injection contre la cystite chronique, p. 189. — Liniment antinévralgique, p. 278. — Pilules calmantes, p. 332. — Liniment résolutif, 571.

Righini. — Solution de sulfo-tartrate de quinine, p. 331.

Robinson. — Pilules purgatives, p. 126.

Rœssler. — Nitrate de fer pour la teinture, p. 405.

Roger. — Potion contre l'albuminurie scarlatineuse des enfants, p. 273.

Rollet. — Pommade de goudron camphrée, p. 275.

Rosenstein. — Pommade résolutive, p. 276.

Ryan. — Potion purgative, p. 125.

Sanson (A.). — Sur l'alimentation des opérés de résection osseuse, p. 506.

Scudamore. — Pilules laxatives, p. 470.

Ségalas. — Injection contre la cystite chronique, p. 126.

Shampoo. — Préparation contre la calvitie, p. 572.

Siersch. — Action du sel marin sur le zinc et l'oxyde de zinc, p. 446.

Sobernheim. — Mixture diurétique, p. 276.

Stafford. — Suppositoire fondant, p. 272.

Stark. — De l'action de la papavérine sur les aliénés, p. 581.

Taborel. — Sirop d'écorces d'orange ferrugineux, p. 333.

Tardieu. — Note pour faire suite au mémoire sur l'empoisonnement par la coralline, p. 169.

Triquet. — Injection anticatarrhale, p. 189. — Injection anticatarrhale, p. 572.

Trousseau. — Elixir antiasthmatique, p. 270.

Tyro. — Réactif pour les sels de cobalt, p. 306.

Velpeau. — Poudre pour détruire les végétations, p. 278.

Viaud-Grandmarais. — Du venin de la vipère, p. 22, 56. — Fait pour servir à l'histoire de l'empoisonnement par les tissus anglais de couleur carminée, p. 173.

Ward. — Pilules rouges, p. 32.

Wilson. — Pilules arsenicales composées, p. 275.

BRITISH 7 MY 74 MUSEUM

FIN DES TABLES DU TOME CINQUIÈME DE LA V^{e} SÉRIE.

Le Gérant: A. CHEVALLIER.

30100 Paris.— Typographie de RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, n° 144.

9